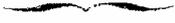


DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'Exercice 1842.


ARTICLES.	CHAPITRES 11 NATURE DES DÉPENSES	CRÉDIT			
		NÉCESSAIRE POUR 1842		DEMANDE EN 1841 y compris les amendements présentés à la SECTION GÉNÉRALE	
		PAR ARTICLE	PAR CHAPITRE		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000	»	21,000	»
2	— des employés et gens de service.	165,000	»	165,000	»
3	Matériel du Ministère	40,000	»	40,000	»
4	Dépôt de la guerre	19,000	»	30,000	»
5	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	6,000	»	6,000	»
		251,000			»
CHAPITRE II.					
SOLDES ET MASSES DE L'ARMÉE, FRAIS DIVERS DES CORPS.					
SECTION PREMIÈRE.					
<i>Solde des États-Majors.</i>					
1	État-major général	620,561	60	659,988	50
2	Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	25,000	»	50,000	»
3	État-major des places	226,691	60	235,447	60
4	Intendance militaire	111,042	»	114,823	»
5	État-major particulier de l'artillerie	256,849	05	259,723	30
6	— — du génie	288,405	50	292,313	50
		1,528,549			75
SECTION 2.					
<i>Solde et habillement des troupes.</i>					
1	Infanterie	10,431,000	»	8,816,000	»
2	Cavalerie	3,356,000	»	2,967,000	»
3	Artillerie	2,473,000	»	2,113,030	»
4	Génie	369,000	»	317,968	65
5	Gendarmerie	1,590,287	»	1,628,064	50
		18,219,287			»
A REPORTER. fr.		19,998,836			75
				17,716,354	05

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
"	"		
"	"		
"	"		
"	11,000 "		
"	"		
"	"		
"	39,421 90		
"	25,000 "		
"	8,756 "		
"	3,781 "		
"	2,874 25		
"	3,908 "		
1,615,000 "	"		
389,000 "	"		
359,970 "	"		
51,031 35	"		
"	37,777 50		
2,415,001 35	132,518 65		

ARTICLES.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.	CREDIT		
		NÉCESSAIRE POUR 1842.		DEMANDÉ EN 1841, y compris les amendements présentés à la SECTION GÉNÉRALE.
		PAR ARTICL.	PAR CHAPITRE.	
	REPORT. fr.		19,998,836 75	17,716,854 05
	SECTION 3. <i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>			
1	Masse de pain	1,173,536 45		1,386,115 68
2	— de fourrages	2,984,112 50		3,265,454 25
»	— d'habillement et d'entretien	»		2,735,918 90
3	— d'entretien du harnachement. Traitement et ferrure des chevaux	100,000 »		154,710 »
4	Masse de renouvellement de la buffleteric et du harnachement	70,000 »		80,000 »
5	Masse de casernement des chevaux	88,297 04		96,429 24
6	— — des hommes	622,697 95		612,293 20
7	Frais de route des officiers	100,000 »		130,000 »
8	Transports généraux et autres	60,000 »		75,000 »
9	Primes d'engagement et de rengagement	6,000 »		8,000 »
10	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	85,000 »		85,000 »
11	Vivres au camp, logement et nourriture en route.	377,970 14		431,137 52
12	Remonte	277,065 »		163,200 »
13	Frais de bureau et d'administration des corps	350,000 »		360,000 »
			6,294,699 08	
	CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ.			
1	Personnel de l'administration centrale	21,392 50		21,392 50
2	Pharmacie centrale	95,800 »		103,800 »
3	Personnel des hôpitaux	283,350 60		251,028 05
4	Solde, supplément de solde et pain des militaires malades	402,300 »		55,000 »
5	Loyer des bâtiments, réparations	25,000 »		25,000 »
			827,843 10	
	A REPORTER fr.		27,121,378 93	27,755,833 39

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
2,415,001 85	132,518 65		
"	212,559 23		
"	281,341 75		
"	2,735,918 90		
"	54,710 "		
"	10,000 "		
"	3,132 20		
10,404 75	"		
"	30,000 "		
"	15,000 "		
"	2,000 "		
"	"		
"	53,167 38		
113,865 "	"		
"	10,000 "		
"	"		
"	8,000 "		
32,322 55	"		
347,300 "	"		
"	"		
2,918,893 65	3,553,348 11		

ARTICLES.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT		
		NÉCESSAIRE POUR 1842.		DEMANDÉ EN 1841, y compris les amendements présentés à la SECTION CENTRALE.
		PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
	REPORT fr.		27,121,378 93	27,755,833 89
	CHAPITRE IV.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
1	Traitements et indemnités	34,624 99		34,624 99
2	Enseignement	59,732 61		63,732 61
3	Solde des élèves	36,500 "		36,500 "
4	Dépenses d'administration	24,142 40		30,142 40
			155,000 "	
	CHAPITRE V.			
	MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.			
1	Matériel de l'artillerie	600,000 "		900,000 "
2	Id. du génie	1,230,000 "		1,841,940 "
			1,830,000 "	
	CHAPITRE VI.			
	TRAITEMENTS DIVERS.			
1	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.	281,785 85		262,130 85
2	Id. des aumôniers	32,500 "		32,500 "
3	Id. d'employés temporaires	5,850 "		5,850 "
4	Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	26,012 74		26,176 74
			346,098 59	
	CHAPITRE VII.			
Uniq.	Dépenses imprévues	"	47,522 48	89,858 02
	TOTAUX.		29,500,000 "	31,079,289 "

Différence en moins

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué pour 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
2,918,093 65	3,553,348 11		
"	"		
"	4,000 "		
"	"		
"	6,000 "		
"	300,000 "		
"	611,940 "		
19,005 "	"		
"	"		
"	"		
"	164 "		
"	42,335 54		
2,938,498 65	4,517,787 65		
1,579,289 "			

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR

LE BUDGET DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1842

Le Budget de la Guerre a subi, pour l'exercice de 1841, diverses modifications tant dans la forme que dans le fond.

Dans quelques cas, le chiffre des crédits correspondants, demandés pour les exercices antérieurs, a subi des diminutions.

Dans d'autres, ce chiffre a subi quelques augmentations peu considérables, mais impérieusement réclamées par les nécessités du service et par l'équité.

Une sage répartition des dépenses, une organisation de l'armée en harmonie avec la position politique du pays, les besoins bien entendus du service, ou enfin une simplification rationnelle de l'administration, et la plus grande facilité de contrôle dans toute l'échelle administrative, tel est le but que l'on s'est efforcé d'atteindre.

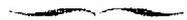
L'explication et les motifs de ces modifications diverses sont réunis et renvoyés par des chiffres correspondants dans les notes à la fin du cahier.

PIÈCES

SERVANT

DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'Exercice 1842.



NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT PAR ARTICLE.	CRÉDIT	
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "
ART. 2.			
Traitements des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers, lithographes et gens de service	165,000 "	165,000 "	165,000 "
ART. 3.			
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, dépenses diverses, ports de lettres	40,000 "	40,000 "	40,000 "
ART. 4.			
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, ali- mentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc	19,000 "	19,000 "	30,000 "
ART. 5.			
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	6,000 "	6,000 "	6,000 "
TOTAUX.		251,000 "	262,000 "

Administration centrale.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
IN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
»	»		
»	»		
»	»		
»	11,000 »		
»	»		
»	11,000 »		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	MONTANT	
DE CHEVAUX.	DE RATIONS.		du TRAITEMENT INDIVIDUEL.	des SOMMES annuelles.
28	10220	7 Lieutenants-généraux	16,900 »	118,300 »
54	19710	18 Généraux-majors.	11,600 »	208,800 »
10	3650	5 Colonels-commandants de province	8,400 »	42,000 »
8	2020	4 Id. d'État-Major, y compris le chef du personnel et le commandant de l'école Militaire	8,400 »	33,600 »
6	2190	3 Lieutenants-colonels	7,100 »	7,100 »
			2 à	6,300 »
			3 à	6,300 »
12	4380	6 Majors.	5,500 »	18,900 »
			3 à	5,500 »
6	2190	6 Capitaines de 1 ^{re} classe	5,050 »	10,100 »
			4 à	4,050 »
6	2190	6 Id. de 2 ^{me} id.	3,800 »	22,800 »
12	4380	12 Lieutenants	2,950 »	35,400 »
		<i>Supplément de traitement aux officiers d'infanterie aides-de-camp, adjoints aux États-Majors et employés au Département de la Guerre.</i>		
»	»	1 Major	450 »	450 »
16	5840	16 Capitaines.	850 »	13,600 »
1	365	1 id.	450 »	450 »
2	730	2 id.	400 »	800 »
10	3650	10 Lieutenants et sous-lieutenants	1,060 »	10,600 »
6	2190	6 Aides-de-camp de commandants de province.	640 »	3,840 »
		<i>Disponibilité.</i>		
12	4380	3 Lieutenants-généraux	11,260 »	33,780 »
4	1460	2 Généraux-majors.	7,730 »	15,460 »
		TOTAL. fr.		623,680 »
		A déduire ½ p. o/o.		3,118 40
193	70445			RESTE fr.

— *État-Major général.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
620,581 00					
620,581 00	659,983 50	»	39,421 90		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. — *Indemnités aux Généraux,*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT	
	NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
Indemnités aux généraux, commandants et officiers dans une position spéciale	25,000 »	50,000 »

Commandants des corps et Officiers dans une position spéciale.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations . .</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
"	25,000 "		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
DE CHEVAUX.	DE RATIONS.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
9	3,285	9 Commandants de 1 ^{re} classe	6,300 »	56,700 »
1	365	17 Id. de 2 ^{me} id.	4,200 »	71,400 »
2	730	11 Adjudants de place de 1 ^{re} classe	2,500 »	27,500 »
»	»	18 Id. de 2 ^{me} id.	2,100 »	37,800 »
2	730	12 Id. de 3 ^{me} id.	1,690 »	20,280 »
			TOTAL. fr.	213,680 »
			A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100.	1,068 40
»	»	19 Portiers-consignes de 1 ^{re} classe	260 »	4,940 »
»	»	46 Id. de 2 ^{me} id.	170 »	7,820 »
»	»	12 Id. de 3 ^{me} id.	110 »	1,320 »
14	5,110		TOTAUX. fr.	

— *État-Major des Places.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
212,611 60					
14,080 »					
226,691 60	235,447 60	»	8,756 »		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
le CHEVAUX.	de RATIONS.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
»	»	» Intendant en chef (<i>pour mémoire</i>).	11,600 »	»
2	730	1 Id. de 1 ^{re} classe	3,400 »	3,400 »
10	3630	5 Id. de 2 ^{me} id.	6,300 »	31,500 »
8	2920	8 Sous-intendants de 1 ^{re} classe	5,500 »	44,000 »
»	»	4 Id. de 2 ^{me} id.	3,800 »	15,200 »
»	»	5 Id. adjoints	2,500 »	12,500 »
»	»	» Aspirants (<i>pour mémoire</i>).	1,600 »	»
			TOTAL. . . . fr.	111,600 »
			A déduire $\frac{1}{2}$ p. ‰.	558 »
20	7300		RESTE. . . . fr.	

— *Intendance militaire.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
111,042 »					
111,042 »	114,823 »	»	3,781 »	»	

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
de CHEVAUX.	de RATIONS.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE	PAR GRADE.
8	2920	4 Colonels	8,400 »	33,600 »
8	2920	4 Lieutenants-colonels	7,100 »	14,200 »
			2 à	
			2 à	3,600 »
8	2920	4 Majors	6,300 »	6,300 »
			1 à	
			3 à	5,500 »
8	1095	3 Capitaines de 1 ^{re} classe	5,050 »	5,050 »
			1 à	
			2 à	4,650 »
2	730	2 Id. de 2 ^{me} id.	3,350 »	6,700 »
»	»	4 Commandants d'artillerie de 1 ^{re} classe en résidence. . .	3,350 »	13,400 »
»	»	7 Id. id. de 2 ^{me} id. id.	2,500 »	17,500 »
5	1825	5 Lieutenants	2,500 »	12,500 »
»	»	7 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe.	3,350 »	23,450 »
»	»	9 Id. id. de 2 ^{me} id.	2,500 »	22,500 »
»	»	11 Id. id. de 3 ^{me} id.	1,690 »	18,590 »
		TOTAL. fr.		212,190 »
		A déduire ½ p. %		1,060 95
»	»	10 Conducteurs de 1 ^{re} classe	850 »	8,500 »
»	»	10 Id. de 2 ^{me} id.	750 »	7,500 »
»	»	10 Id. de 3 ^{me} id.	700 »	7,000 »
»	»	3 Contrôleurs de 1 ^{re} id.	2,500 »	7,500 »
»	»	4 Id. de 2 ^{me} id.	1,900 »	7,600 »
»	»	4 Réviseurs de 1 ^{re} id.	1,590 »	6,360 »
»	»	1 Id. de 2 ^{me} id.	1,260 »	1,260 »
34	12410	TOTAUX. fr.		

— *État-Major de l'Artillerie.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
nécessaire POUR 1842.	demande POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842	alloué POUR 1842.	
211,129 05					
45,720 "					
256,849 05	250,723 30	"	2,874 25		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
DE CHEVAUX	DE RAIONS.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
6	2190	3 Colonels	1 à 9,500 "	9,500 "
			2 à 8,400 "	16,800 "
8	2920	4 Lieutenant-colonels	3 à 7,100 "	21,300 "
			1 à 6,300 "	6,300 "
16	5840	8 Majors	2 à 6,300 "	12,600 "
			6 à 5,500 "	33,000 "
10	3650	10 Capitaines de 1 ^{re} classe	4,200 "	42,000 "
12	4380	12 Id. de 2 ^{me} id.	3,800 "	45,600 "
6	2190	6 Lieutenants	2,500 "	15,000 "
8	2920	8 Sous-Lieutenants	2,100 "	16,800 "
		TOTAL. fr.		218,900 "
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.		1,094 50
"	"	10 Gardes du génie de 1 ^{re} classe	1,850 "	18,500 "
"	"	20 Id. de 2 ^{me} id.	1,480 "	29,600 "
"	"	18 Id. de 3 ^{me} id.	1,100 "	19,800 "
"	"	3 Id. de 4 ^{me} id.	900 "	2,700 "
66	24090	TOTAUX. fr.		

— *État-Major du Génie.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
217,805 50					
70,600 »					
288,405 50	292,313 50	»	3,908 »		

CORPS.	EFFECTIF.					MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS. = EN CONGÉ pour l'année.	CHEVAUX		Du TRAITEMENT des OFFICIERS.	De la solde et HABILLEMENT de la troupe.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.		D'officiers.	De troupe.		
Infanterie de ligne.	1,320	13,523	30,372	156	»	3,043,983 60	4,631,844 »
1 ^{er} Rég ^t . de chasseurs à pied . .	109	1,300	2,573	13	»	251,774 80	433,366 10
2 ^{me} et 3 ^{me} id.	213	2,216	5,136	26	»	503,549 60	763,378 20
Régiment d'élite	137	1,900	2,640	15	»	312,619 05	634,303 80
Compagnies sédentaires	8	253	»	»	»	16,815 50	76,591 60
Id. de discipline	6	263	»	1	»	13,531 75	59,151 90
Solde pour 122 enfants de troupe, 44,530 journées à 34 centimes .	»	»	»	»	»	»	15,140 20
TOTAUX.	1,798	19,470	40,929	211	»	4,142,324 30	6,674,275 80

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche et au camp, 427,600 journées à 21 centimes	fr.	89,796	»
Pour les militaires traités dans les hôpitaux, 300,000 id. à 70 centimes		210,000	»
Diminution sur le traitement des officiers en congé à demi-solde.		85,804	10

RESTE. fr.

Solde et habillement de l'Infanterie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRES POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
7,725,827 60					Voir note A.
690,640 90					
1,271,927 80					
946,922 85					
98,407 10					
72,788 65					
15,140 20					
10,816,600 10					
385,600 10					
10,431,000 »	8,816,000 »	1,615,000 »	»		

CORPS.	EFFECTIF.					MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS. — EN CONGÉ pour l'année.	CHEVAUX		DU TRAITEMENT des OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT des sous-officiers ET SOLDATS.
	Officiers.	Sous- officiers et soldats.		D'officiers.	De troupe.		
Chasseurs à cheval	132	1550	276	254	1276	423,153 60	660,376 20
Lanciers	132	1550	276	254	1276	423,153 60	666,133 80
Cuirassiers	99	1052	186	187	350	320,763 10	444,037 15
Guides	66	774	139	127	638	208,691 30	331,420 10
Solde pour 37 enfants de troupe, 13,505 journées à 34 centimes	»	»	»	»	»	»	4,591 70
TOTAUX.	429	4926	877	822	4040	1,375,766 60	2,106,763 95

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche et au camp ,	54,552 journées à fr. »	21 centimes . . fr.	11,455 92
Pour les militaires traités dans les hôpitaux ,	70,000 id. à fr. 1	» centimes . . .	70,000 »
Diminution sur le traitement des officiers qui iront en congé à demi-solde.			45,074 63

RESTE. fr.

Solde et habillement de la Cavalerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
1,083,729 80					Voir note A, § 1 et 3.
1,089,292 40					
764,805 25					
540,111 40					
4,591 70					
3,482,530 55					
126,530 55					
3,356,000 »	2,967,000 »	389,000 »	»		

CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT			
	PRÉSENTS.		ABSENTS. =	CHEVAUX			DU TRAITEMENT des OFFICIERS.		DE LA SOLDE ET HABILLEMENT DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.		En congé pour l'année.	d'officiers.	DE TROUPE				
				de selle.	de trait.					
Régiments d'artillerie	244	3220	4499	276	420	696	775,065	20	1,371,511	60
Escadron du train	19	215	343	33	26	96	57,759	75	101,390	70
Compagnie d'ouvriers militaires .	4	122	"	4	"	"	10,845	50	48,012	10
Id. de pontonniers	6	137	58	6	"	"	17,114	"	56,717	35
Id. d'artificiers sédentaires.	4	70	"	"	"	"	12,089	25	27,572	10
Id. d'artilleurs armuriers.	"	200	"	"	"	"	"	"	64,101	30
Solde de 36 enfants de troupe, 13,140 journées à 34 centimes .	"	"	"	"	"	"	"	"	4,467	60
TOTAUX	277	3964	4900	319	446	792	872,873	70	1,673,772	75

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche et au camp, 84,540 journées à fr. » 21 centimes . . . fr.	17,753	40
Pour les militaires traités dans les hôpitaux, 55,000 id. à fr. » 81 centimes . . .	44,550	"
Diminution sur le traitement des officiers en congé à demi-solde	11,343	05

RESTE. fr.

Solde et habillement de l'Artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations</i>
nécessaire pour 1842.	DEMANDÉ POUR 1841, y compris les amendements présentés à LA SECTION GÉNÉRALE	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloue pour 1842.	
2,146,576 80					Voyez note A, §§ 1 et 3, et note B
159,150 45					
58,687 60					
73,831 35					
39,661 35					
64,101 30					
4,467 60					
2,546,646 45					
73,646 45					
2,473,000 "	2,113,080 "	359,970 "	"		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — Formation d'un régiment de deux bataillons de

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
	Hommes	Chevaux	De sous-officiers, caporaux et soldats.	De chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	De la solde ET HABILLEMENT PAR JOUR.
Colonel ou lieutenant-colonel	1	2	»	730	8,400	»
Major	1	2	»	730	5,500	»
Lieutenant adjudant-major	1	»	»	»	2,500	»
Capitaine quartier-maître	1	»	»	»	3,300	»
Officier d'habillement	1	»	»	»	850	»
Médecin de bataillon	1	»	»	»	2,500	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	12	»	»	»	4,200	»
Id. de 2 ^{me} id.	6	»	»	»	2,950	»
Id. id. faisant fonctions d'officier du génie.	»	5	»	1,825	»	»
Lieutenants	18	»	»	»	2,100	»
Id. faisant fonctions d'officier du génie.	»	4	»	1,460	»	»
Sous-lieutenants	12	»	»	»	1,600	»
	64	13				
						TOTAL.
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.
						RESTE.
Adjudant sous-officier	»	»	385	»	»	2 92
Caporal tambour	1	»	385	»	»	1 34
Armurier	1	»	305	»	»	2 20
Maîtres ouvriers	2	»	730	»	»	1 13
Sergents-majors	12	»	4,380	»	»	2 20
Sergents et fourriers	60	»	21,000	»	»	1 99
Caporaux	48	»	17,520	»	»	1 13
Vice caporaux	48	»	17,520	»	»	» 92
Tambours	24	»	8,760	»	»	» 92
Sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe	150	»	54,750	»	»	» 92
Id. de 2 ^{me} id.	300	»	109,500	»	»	» 81
3 enfants de troupe, 1,095 journées à 34 c.	»	»	»	»	»	»
Haute paye pour chevrons. { 30 hommes à 1 chevron	»	»	»	»	»	»
20 id. à 2 id.	»	»	»	»	»	»
10 id. à 3 id.	»	»	»	»	»	»
Pour 1 ^{re} mise de 150 hommes à fr. 30	»	»	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. fr.	647	»	236,155	4,745	»	»
						TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.
A DÉDUIRE :						Pour les journées de marche et au camp, 75,000 journées à 21 centimes 15,750 »
						Pour les hommes traités dans les hôpitaux, 12,000 journées à 81 centimes 9,720 »
						Pour la demi-solde des officiers qui iront en congé. 2,051 15
						RESTE fr.

Sapeurs-Mineurs, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
8,400 »					Voyez note A, §§ 1 et 3, et note C
6,500 »					
2,500 »					
3,300 »					
850 »					
2,500 »					
»					
50,400 »					
17,700 »					
37,800 »					
»					
20,280 »					
140,230 »					
746 15					
148,483 85					
1,065 80					
489 10					
803 »					
824 00					
9,636 »					
43,581 »					
19,797 80					
16,118 40					
8,059 20					
50,370 »					
88,696 »					
372 30					
1,825 »					
5,400 »					
1,000 »					
248,037 30					
396,521 15					
27,521 15					
369,000 »	317,968 65	51,031 35	»		

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX.	De sous-officiers et gendarmes.	De chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDI. journalière.
Colonel.	1	4	»	1,460	9,500	»
Lieutenant-colonel	1	3	»	1,095	7,100	»
Majors	3	9	»	3,285	6,300	»
Capitaine adjudant-major	1	2	»	730	5,050	»
Capitaines	9	18	»	6,570	5,050	»
Lieutenants	9	18	»	6,570	2,950	»
Sous-lieutenants	19	38	»	13,870	2,500	»
TOTAUX.	43	92				
					TOTAL . . fr.	
					A déduire ½ p. ‰ .	
					RESTE	
Adjudants sous-officiers.	4	4	1,460	1,460	»	3 80
Maréchaux-des-logis chefs	9	9	3,285	3,285	»	3 30
Maréchaux-des-logis à cheval	57	57	20,805	20,805	»	3 10
Brigadiers à cheval	126	126	45,990	45,990	»	2 80
Gendarmes à cheval	770	770	281,050	281,050	»	2 35
Maréchaux-des-logis à pied.	11	»	4,015	»	»	2 30
Brigadiers à pied	26	»	9,490	»	»	2 10
Gendarmes	187	»	68,255	»	»	1 85
383,170 journées de fourrages à fr. 1 05 c.	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	1190	966	434,350	386,170	»	»
					TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

— Solde de la Gendarmerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
9,500 »					
7,100 »					
18,900 »					
5,050 »					
45,450 »					
26,550 »					
47,500 »					
160,050 »					
800 25					
159,249 75					
5,548 »					
10,840 50					
64,495 50					
128,772 »					
660,467 50					
9,234 50					
19,929 »					
126,271 75					
405,478 50					
1,431,037 25					
1,590,287 »	1,628,064 50	»	(a 37,777 50		a) Il a été possible de faire cette diminution pour l'année 1842, parce qu'il y a des hommes qui manquent au complet, et que le corps ne pourra probablement être entièrement complété avant la fin du dit exercice.

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.		MONTANT DE LA MASSE, à raison de 15 centimes PAR JOUR.
	PAR CORPS.	PAR ARME.	
Infanterie de ligne	4,937,720	7,106,550	1,065,982 50
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied	474,500		
2 ^m et 3 ^m id. id.	808,840		
Régiment d'élite	693,500		
Compagnies sédentaires	94,170		
Id. discipline	97,820	1,797,990	269,698 50
Régiments de chasseurs à cheval	565,750		
Id. de lanciers	565,750		
Id. de cuirassiers	383,980		
Id. de guides	282,510		
Id. d'artillerie.	1,175,300	1,446,860	217,029 "
Escadron du train.	78,475		
Compagnie d'ouvriers d'artillerie	44,530		
Id. de pontonniers	50,005		
Id. d'artificiers sédentaires.	25,550		
Id. d'artilleurs armuriers	73,000	236,155	35,423 25
Régiment de sapeurs-mineurs	236,155		
Pour 198 enfants de troupe, 72,270 journées	48,180	48,180	7,227 "
		10,635,735	1,595,360 25
A DÉDUIRE :			
1 ^o Pour les journées de marche et au camp		641,692	96,253 80
2 ^o Pour les militaires malades traités dans les hôpitaux		437,000	65,550 "
3 ^o Pour les approvisionnements qui resteront approximativement disponibles au 1 ^{er} janvier 1842		"	260,000 "
		1,078,692	421,803 80
RESTE. fr.		9,557,043	1,173,556 45

ART. 1^{er}. — *Masse de Pain.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET. DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET. DE 1842.	alloué POUR 1842.	
					Voit note A. § 3, et note D.
1,173,556 45	1,386,115 68	"	212,559 23		

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT DE LA DÉPENSE.		
	donnant droit à l'indemnité représentative de fourra- ges.	DE FOURRAGES EN NATURE.		INDEMNITÉ représentative à FR. 1-25 c ^{mes} par jour.	RATIONS légères à FR. 1-10 c ^{mes} par jour.	RATIONS fortes à FR. 1-25 c ^{mes} par jour.
		RATIONS légères.	RATIONS fortes.			
Etat-major général.	70,445	"	"	88,050 25	"	"
Id. de place	5,110	"	"	6,387 50	"	"
Intendance militaire	7,300	"	"	9,125 "	"	"
État-major de l'artillerie	12,410	"	"	15,512 50	"	"
Id. du génie	24,090	"	"	30,112 50	"	"
Infanterie	77,015	"	"	96,268 75	"	"
Cavalerie	"	1,116,900	657,730	"	1,228,500 "	822,162 50
Artillerie	"	279,225	289,080	"	307,147 50	361,350 "
Génie	4,745	"	"	5,931 25	"	"
Officiers en disponibilité	5,475	"	"	6,843 75	"	"
Fourrages pour les chevaux d'offic ^{rs} de cavalerie en non-activité de service par suppression d'emploi.	5,300	"	"	6,625 "	"	"
TOTAUX.	211,890	1,396,125	946,810	264,862 50	1,535,737 50	1,183,512 50

— Masse de Fourrages.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841 y compris les amendements présentés à la SECTION CENTRALE.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
88,058 25					Vous note E.
6,387 50					
9,125 »					
15,512 50					
30,112 50					
96,268 75					
2,050,752 50					
608,497 50					
5,931 25					
6,843 75					
6,625 »					
2,984,112 50	3,265,454 25	»	281,341 75		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. — *Masse d'entretien*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE	ALLOCATION par JOUR.	CRÉDIT		
			NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841, y compris les amendements présentés à la SECTION CENTRALE.	
Chasseurs à cheval	465,740	»	09	41,916 60	
Lanciers	465,740	»	09	41,916 60	
Cuirassiers	310,250	»	09	27,922 50	
Guides	232,870	»	09	20,958 30	
Artillerie	407,340	»	09	36,660 60	
Train	44,530	»	09	4,007 70	
TOTAUX.	1,926,470	»		173,382 30	
A DÉDUIRE :					
Pour le solde présumé disponible au 1 ^{er} janvier 1842.				73,382 30	
RESTE.				100,000 »	154,710 »

du Harnachement, Traitement et Ferrure des Chevaux.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
"	54,710 "		

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		ALLOCATION annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.	
	HOMMES.	CHEVAUX.				
Régiment d'élite	4,542	»	1 »	4,542 »	60,360 »	
Infanterie de ligne	44,040	»	1 »	44,040 »		
Premier régiment de chasseurs à pied	3,864	»	1 »	3,864 »		
2 ^{me} et 3 ^{me} id. id.	7,342	»	1 »	7,342 »		
Compagnies sédentaires	300	»	1 »	300 »		
Id. de discipline	268	»	1 »	268 »	1,596 »	
Régiment de sapeurs-mineurs. *	1,596	»	1 »	1,596 »		
Chasseurs à cheval	hommes	1,826	»	1 20	2,191 20	88,363 40
	chevaux	»	1,516	16 »	24,256 »	
Lanciers	hommes	1,826	»	1 50	2,739 »	
	chevaux	»	1,516	16 »	24,256 »	
Cuirassiers.	hommes	1,238	»	» 70	866 60	
	chevaux	»	1,016	16 »	16,256 »	
Guides	hommes	913	»	6 20	5,660 60	
	chevaux	»	758	16 »	12,128 »	
Artillerie	batteries à cheval.	504	»	1 55	781 20	
	Id. montées	1,036	»	» 50	518 »	
	Id. non-montées	1,680	»	» 40	672 »	
	Chevaux des batteries à cheval	»	476	7 25	3,451 »	
Id. id. montées	»	640	4 25	2,720 »	9,334 50	
Train	hommes	591	»	» 50	295 50	
	chevaux	»	152	4 25	646 »	
Compagnies d'ouvriers d'artillerie, pontonniers artificiers sédentaires et artilleurs armuriers	627	»	» 40	250 80		

A déduire : pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.

RESTE.

renouvellement du Harnachement et de la Buffleterie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
150,639 90					
80,050 90					
70,000 "	80,000 "	"	10,000 "		

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT	
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841, y compris les amendements présentés à la SECTION CENTRALE.
Cavalerie	1,474,600		
Artillerie	407,540		
Train.	44,550		
Gendarmerie	352,590		
TOTAL	2,279,060		
A DÉDUIRE :			
Pour les chevaux en route et au camp	71,654		
RESTE.	2,207,426 à 4 centimes.	88,297 04	96,429 24

Masse de Casernement des Chevaux.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
»	8,152 20		

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT										
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DIMANDÉ POUR 1841.									
Troupes d'infanterie	7,106,550											
— de cavalerie	1,797,990											
— d'artillerie.	1,446,860											
— du génie	256,155											
Gendarmerie.	454,550											
TOTAL. fr.	11,021,905											
A DÉDUIRE :												
Pour les hommes en marche et au camp	254,846											
RESTE. fr.	10,787,059											
D'après contrat du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand.	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1,010 lits à 2 places, à . . . fr. 29 50</td> <td>(a 29,795 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>19,590 » à 1 place, à . . . 20 50</td> <td>401,595 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>105 demi-fournitures, à . . . 12 »</td> <td>1,260 »</td> </tr> </table>	{	1,010 lits à 2 places, à . . . fr. 29 50	(a 29,795 »		19,590 » à 1 place, à . . . 20 50	401,595 »		105 demi-fournitures, à . . . 12 »	1,260 »		
{	1,010 lits à 2 places, à . . . fr. 29 50	(a 29,795 »										
	19,590 » à 1 place, à . . . 20 50	401,595 »										
	105 demi-fournitures, à . . . 12 »	1,260 »										
TOTAL. 20,600 fournitures à 565 jours d'occupa- tion donnent pour 19,590 lits à 1 place 7,150,550 journées.												
Pour les mariés . 1,010 » à 2 places 568,650 id.												
TOTAL. 7,519,000 id.												
A DÉDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. 751,900 id.												
RESTE. 6,767,100 id.												
Pour fournitures à l'État pour 1,000 hommes. 565,000 à 2 c ^{mes} .		7,500 »										
— aux villes 5,654,959 à 5 id.		182,747 95										
TOTAL des journées. 10,787,059												
TOTAUX.		622,697 95	612,295 20									

Masse de Casernement des Hommes.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
10,404 75	»		<p>α) On a augmenté ici une somme de 7,000 francs, portée en moins par erreur de calcul aux Budgets de 1841 et exercices antérieurs.</p>

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
Service général	100,000	150,000

— *Frais de Route des Officiers.*

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
0	50,000		

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1840.	CRÉDIT	
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
Service général.	60,015 84		
Infanterie	17,774 42		
Cavalerie.	2,120 52		
Artillerie	4,155 37		
Sapeurs-mineurs	500 80		
TOTAUX. . . . fr.	84,561 95	60,000	75,000

— *Transports généraux et autres.*

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
»	15,000		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
Primes d'engagement et de rengagement	6,000	8,000

Primes d'engagement et de rengagement.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
»	2,000		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
Corps-de-garde des garnisons et au camp	85,000 »	85,000 »

Chauffage et Éclairage des Corps-de-garde.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
»	»		

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE		
	LOGEMENT ET NOURRITURE, à 74 cmes PAR JOUR.	VIVRES DE CAMPAGNE, POUR OFFICIERS, POUR LA TROUPE, à 42 cmes par jour, à 45 cmes par jour	
Journées de marche à 8,500 miliciens de la levée de 1840, à incorporer, à raison de quatre jours de marche	34,000	"	"
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>			
Troupes d'infanterie	20,000	"	"
— de cavalerie	5,000	"	"
— d'artillerie	2,000	"	"
— du génie	2,000	"	"
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>			
État-Major général	"	3,000	"
Troupes d'infanterie	37,600	16,380	216,000
— de cavalerie	10,432	5,790	39,120
— d'artillerie	2,040	645	7,650
— du génie	"	450	6,000
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>			
Troupes d'artillerie	23,500	4,788	49,350
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>			
Troupes d'infanterie	"	14,405	134,000
— du génie	"	5,025	67,000
Lavage des couvertures, sacs de campement, menues réparations.	"	"	"
Loyer du local pour le gouverneur de la résidence.	"	"	"
TOTAUX. fr.	156,572	50,483	519,120

aux camps et Indemnités pour logement et nourriture.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
25,160	»				
14,800	»				
3,700	»				
1,480	»				
1,480	»				
1,260	»				
146,703	60				
27,755	48				
5,223	»				
2,889	»				
41,608	46				
66,350	10				
32,260	50				
3,000	»				
4,300	»				
377,970	14		a) 53,167 33		

a) Cette diminution provient de ce que le prix de l'adjudication de 1841 a permis de diminuer de 6 centimes la ration des officiers, et de 7 centimes celle des sous-officiers et soldats, ainsi que d'une réduction de 7,000 francs dans le lavage des couvertures et sacs de campement.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT		
			NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	
Chasseurs à cheval	127	500	63,500		
Lanciers	127	500	63,500		
Cuirassiers	85	665	56,525		
Guides	65	620	39,060		
Artillerie et train. {	Chevaux de selle . . .	44	520	22,880	
	Id. de trait . . .	79	400	31,600	
TOTAUX.	525	277,065	163,200	

ART. 12. — Remonte.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
			Voir note I.
115,865	»		

DÉSIGNATION des SERVICES.	GRADES.	MONTANT		
		Individuel.	Par grade.	Par service.
ARTILLERIE.	1 Inspecteur général	2,500	2,500	8,300
	4 Chefs de direction	1,200	4,800	
	2 Inspecteurs des armes et directeur de la fonderie	500	1,000	
GÉNIE.	1 Inspecteur général	2,500	2,500	7,300
	4 Chefs de direction	1,200	4,800	
	4 Chefs d'état-major de divisions	1,500	6,000	
	9 Commandants de province	1,000	9,000	
DIVISIONS TERRITORIALES.	25 Commandants de place	3 à	1,000	30,540
		2 à	800	
		6 à	500	
		14 à	400	
	9 Adjudants de place faisant fonctions de commandants	260	2,340	
	4 Intendants dans les directions	3,500	14,000	
INTENDANCE.	5 Sous-intendants dans les provinces	2,500	12,500	27,500
	1 Id. au camp de Beverloo	1,000	1,000	
SERVICE DE SANTÉ.	1 Inspecteur général	2,000	2,000	2,000
ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	12 Généraux-majors	500	6,000	7,200
	2 Adjoints près des généraux de cavalerie	600	1,200	
INFANTERIE.	15 Régiments d'infanterie et de chasseurs	12,500	187,500	202,700
	1 Id. d'élite	14,000	14,000	
	3 Compagnies sédentaires et de disciplino	400	1,200	
CAVALERIE.	4 Régiments de chasseurs et lanciers	6,000	24,000	40,000
	1 Id. des guides	6,000	6,000	
	2 Id. de cuirassiers	5,000	10,000	
ARTILLERIE.	4 Id. d'artillerie	7,000	28,000	31,900
	1 Escadron du train	3,000	3,000	
SAPEURS-MINEURS.	4 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, artificiers sédentaires et artilleurs armuriers	"	900	5,000
	2 Bataillons	"	5,000	
GENDARMERIE.	9 Compagnies	"	11,000	11,000

A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses extraordinaires et imprévues.

RESTE. fr.

de bureau et d'administration des corps.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	alloué POUR 1842.	
373,440					
23,440					
350,000	300,000	»	10,000		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
DE CHEVAUX.	DE RATIONS.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
		ARTICLE PREMIER.		
		<i>Personnel de l'administration centrale et du magasin général des médicaments.</i>		
"	"	1 Inspecteur général	8,400 "	8,400 "
"	"	1 Médecin de garnison	3,800 "	3,800 "
"	"	1 Pharmacien principal	3,800 "	3,800 "
"	"	1 — de 2 ^e classe	2,500 "	2,500 "
"	"	2 — de 3 ^e "	1,500 "	3,000 "
		Total. fr.		21,500 "
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. %		107 50
		Reste. fr.		21,392 50
		ARTICLE 2.		
		<i>Pharmacie centrale.</i>		
"	"	Location des bâtiments		3,800 "
"	"	Achats de médicaments, lingeries et menues dépenses		92,000 "
		ARTICLE 3.		
		<i>Personnel des hôpitaux et infirmeries de garnison.</i>		
"	"	5 Médecins principaux	5,050 "	25,250 "
"	"	8 — de garnison	3,800 "	30,400 "
"	"	1 — de bataillon	2,500 "	2,500 "
"	"	20 — adjoints	1,500 "	30,000 "
"	"	1 Pharmacien principal	3,800 "	3,800 "
"	"	3 — de 1 ^{re} classe	3,350 "	10,050 "
"	"	9 — de 2 ^e "	2,500 "	22,500 "
"	"	13 — de 3 ^e "	1,500 "	19,500 "
		Total. fr.		144,000 "
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. %		720 "
		Reste. fr.		143,280 "
"	"	A REPORTER fr.		143,280 "

Service de santé

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	ILLOU POUR 1842	
21,392 50	21,392 50	"	"		
98,800 "	108,800 "	"	8,000 "		
117,192 50	128,192 50	"	8,000 "		

NOMBRE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
DE CHEVAUX, RATIONS,	DE		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	PAR GRADE.
		Report. fr.		143,280 »
»	»	5 Directeurs de 1 ^{re} classe.	{ 1 Pensionné à 1,690 » 1 — à 1,900 » 3 non pensionnés à 2,500 »	1,690 » 1,900 » 7,500 »
»	»	9 — de 2 ^e —	{ 1 à ancienne solde 2,100 » 8 à nouvelle solde 1,800 »	2,100 » 14,400 »
»	»	5 Adjoints de 1 ^{re} classe	{ 4 à 1,400 » 1 à 1,270 »	5,600 » 1,270 »
»	»	5 — de 2 ^e —	1,200 »	6,000 »
		TOTAL. fr.		40,460 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.		202 80
		Reste. fr.		40,257 70
»	»	5 Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	900 »	4,500 »
»	»	7 — — de 2 ^e —	800 »	5,600 »
»	»	33 Employés de 1 ^{re} classe	par jour. 1 26	15,176 70
»	»	40 — de 2 ^e —	— 1 05	15,330 »
»	»	65 Infirmiers de 1 ^{re} classe	— » 84	19,929 »
»	»	50 — de 2 ^e —	— » 63	12,877 20
»	»	33 Sœurs hospitalières	800 »	26,400 »
		TOTAL fr.		140,070 60
		ARTICLE 4.		
		<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>		
»	»	Traitement des militaires malades dans les hôpitaux, etc., 437,000 journées à 90 centimes.		393,300 »
»	»	Traitement des miliciens non-incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées de traitement à 90 centimes.		9,000 »
		ART. 5.		
»	»	Location des bâtiments, menues réparations.		
»	»		TOTAUX. fr.	

de santé (suite).

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué pour 1842.	<i>Observations</i>
NECESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
117,192 50	125,192 50	»	8,000 »		
283,350 60	251,028 05	32,322 55	»		Voir note G
402,300 »	55,000 »	347,300 »	»		Voir note H et § 3 de la note A
25,000 »	25,000 »	»	»		
827,843 10	456,220 55	379,622 55	8,000 »		

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT	
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
ARTICLE PREMIER.			
Traitements et indemnités.			
ÉTAT-MAJOR			
1 Commandant directeur des études	3,000 »		
1 Id. en second	1,500 »		
2 Examinateurs permanents	8,000 »		
1 Instructeur	800 »		
2 Adjoint	1,186 00		
4 Inspecteurs des études	6,000 »		
1 Secrétaire	1,500 »		
1 Dessinateur militaire	800 »		
1 Id. civil	2,200 »		
1 Aumônier	2,000 »		
1 Médecin	833 33		
	27,799 00		
EMPLOYÉS DU SERVICE INTÉRIEUR.			
1 Mécanicien	1,200 »		
1 Waguemestre, conservateur des bâtiments	700 »		
1 Garde, conservateur du matériel	360 »		
1 Infirmier	400 »		
1 Garde-consigne (quartier des officiers)	600 »		
2 Portiers (athénée)	1,000 »		
4 Hommes de peine	1,800 »		
1 Préparateur de chimie	600 »		
2 Tambours	365 »		
	34,624 99	34,624 99	54,624 99
ART. 2.			
Enseignement.			
6 Professeurs militaires	7,333 33		
9 Id. civils	30,000 »		
6 Répétiteurs militaires	6,099 28		
8 Id. civils	11,600 »		
1 Maître militaire	800 »		
2 Id. civils	3,900 »		
	59,732 61	59,732 61	63,752 61
ART. 3.			
Solde des élèves.			
Solde pour 60 élèves		36,500 »	36,500 »
ART. 4.			
Dépenses d'administration.			
Frais de bureau	3,000 »		
Manège	3,500 »		
Chauffage et éclairage	9,000 »		
Manipulation des élèves et laboratoire	1,000 »		
Indemnités aux travailleurs	1,500 »		
Jury d'examen de sortie	3,875 »		
Id. id. d'admission	2,160 »		
Dépenses imprévues	107 40		
	24,142 40	24,142 40	30,142 40
TOTAL. fr.	165,000 »	165,000 »

École militaire.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
»	»		
»	4,000 »		Cette réduction provient du chef de non remplacement d'un professeur civil
»	»		
»	6,000 »		
»	10,000 »		

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; achat d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; dépenses relatives aux exercices de polygone; frais de bureau des comptables de l'artillerie; confection de baquets pour l'emmagasinage des poudres; achat de bois pour plates-formes; solde des portiers d'arsenaux; allocations accordées aux conducteurs temporaires accompagnant les convois de matériel; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre;			
SAVOIR :			
Dans la 1 ^{re} direction d'artillerie.	28,000		
— 2 ^o — —	24,000		
— 3 ^o — —	20,000		
— 4 ^o — —	21,000		
		(a) 90,000	
2 ^o Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	"	(b) 50,000	
3 ^o Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement établie à Liège;			
SAVOIR :			
1,750 Carabines à percussion pour chasseurs, à fr. 40 "	70,000		
2,500 Fusils nouveau modèle à percussion pour infanterie, à 32 "	80,000		
20,000 Fusils avec platine ordinaire à transformer au système à chien percutant et à piston, à 3 35	67,000		
300 Sabres de cavalerie avec fourreau en acier, à 26 25	7,875		
Réparations d'armes	20,000		
	244,875		
A déduire la solde des ouvriers militaires.	20,000		
		(c) 224,875	
4 ^o Travaux de la fonderie de Liège en bouches à feu, en fer et en bronze, projectiles, essieux en fer et autres, ferrures pour matériel de siège et de place; moyeux en fonte; réparations de matériel, constructions relatives à l'équipage de ponts; dépenses concernant l'en-			
A REPORTER. fr.	364,875	"

Matériel de l'Artillerie.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
			<p>a) Ces fonds sont destinés :</p> <p>1° A l'entretien et à la conservation du matériel dont se compose l'armement des forteresses et du matériel de campagne rentré en magasin, par suite de la mise de l'armée sur pied de paix ;</p> <p>2° Au remplacement de divers attelais mis hors de service par l'usage, et des effets consommés.</p> <p>b) L'adoption des armes à chien percuteur et à piston exige que l'on forme un approvisionnement de 14,000,000 de capsules fulminantes. Le crédit de 50,000 francs qu'on demande pour la fabrication de ces capsules n'est que le 1/5 de la dépense qu'il faudra faire de ce chef, mais dont la majeure partie sera compensée par la réduction que les armes du nouveau système permettent d'opérer sur la charge de poudre qui entre dans la confection des cartouches.</p> <p>c) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable :</p> <p>1° Pour donner au 1^{er} régiment de chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ce corps ;</p> <p>2° Pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage ;</p> <p>3° Pour approprier au nouveau système une partie des fusils qui se trouvent entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie.</p>
"	"		

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES	CRÉDIT	
		NÉCESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.
Report. fr.	364,875	»
Maintenance des fourneaux, instruments et outils ;			
SAVOIR :			
Achat de fontes fortes et douces.	26,400		
— de fers forgés, tôles et aciers.	4,800		
— de houille pour fusion, menus charbons et coak.	11,300		
— de bois de construction	3,800		
— de cordages, clous, huile, outils divers, etc.	3,000		
Traitement des employés et salaire des ouvriers	47,000		
Menus achats et dépenses diverses de la fonderie.	3,700		
5° Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers.		(d) 100,000	
SAVOIR :			
8 Affûts de place-côte pour canon à bombe de 29 cent ^{rs} .			
22 — — — — — de 20 —			
35 — de siège pour canons en fer de 6 —			
13 Avant-trains de siège pour affûts de 6 —			
—			
78 Affûts et voitures.			
Achat de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois ; achat de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients divers à l'usage des ateliers.	40,386		
Achat de charbon de forge	2,500		
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre de 78 affûts et voitures	37,713		
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, dessinateurs, commis, sous-surveillants des magasins, le portier de l'établissement et les journaliers	17,899		
Frais de bureau	1,600		
6° Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction théorique et pratique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	»	(f) 10,000	
7° Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	»	(g) 15,000	
8° Dépenses résultant de la confection de modèles des constructions d'artillerie	»	(h) 5,000	
9° Dépenses diverses et menus achats	»	(i) 5,125	
TOTAUX. fr.	600,000	900,000

Matériel de l'Artillerie (suite).

DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
"	"		
"	300,000		<p>d) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer des canons à bombe et des projectiles de fort calibre, pour augmenter les moyens de défense des forteresses.</p> <p>e) Ce crédit est nécessaire pour construire les affûts à l'usage des bouches à feu de fort calibre mentionnées à l'article précédent, et pour remplacer une partie des affûts hors de service.</p> <p>f) Cette école a pour objet de propager dans les corps d'artillerie, l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations qui pourraient être nécessaires.</p> <p>g) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour procurer l'avantage de n'être obligé à mettre des bois en œuvre qu'après le temps voulu pour opérer une complète dessiccation.</p> <p>h) Cette allocation est nécessaire pour avoir les modèles indispensables au perfectionnement du matériel d'artillerie et à l'instruction des officiers qui désirent les consulter.</p> <p>i) Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel, et qui ne peuvent être prévues.</p> <p style="text-align: center;">—</p> <p>Il importe de faire remarquer ici que les chiffres qui ont servi de base au libellé de la dépense à faire pour subvenir aux besoins du matériel de l'artillerie, pendant l'année 1842, ne sauraient être invoqués par la suite comme base invariable de ces besoins, attendu que par l'insuffisance des ressources du trésor, il a fallu non-seulement supprimer des articles de dépense d'une importance incontestable, tels qu'achats de poudres de guerre, mais encore réduire les allocations pour travaux à effectuer dans les grands établissements militaires, au point d'obliger à une assez grande diminution du personnel qui y est employé.</p>

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1842.
	ENTRETIEN ordinaire.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
		Bâtiments.	Fortifications.	
Menin	12,000	6,500	3,600	22,100
Audenaerde	9,000	5,600	"	14,600
Gand	12,000	10,700	"	22,700
Ypres	18,000	"	4,700	22,700
Ostende	18,000	"	"	18,000
Termonde	15,000	"	9,000	24,000
Nieuport	12,000	"	"	12,000
Postes fortifiés des Flandres	4,000	"	"	4,000
Anvers (la place)	23,000	17,480	10,300	50,780
Citadelle d'Anvers	6,500	120	10,000	16,620
Fort St-Mario	1,500	"	5,000	6,500
— Lillo	7,500	"	"	7,500
— Liefkenshoek	4,500	"	56,000	60,500
Lierre	7,000	"	1,500	8,500
Malines	3,500	10,400	"	13,900
Bruxelles	7,200	5,200	"	12,400
Louvain	4,150	1,900	"	6,050
Vilvorde	1,850	2,100	"	3,950
Diest	"	"	572,100	572,100
Liège	22,000	20,000	16,000	58,000
Huy	2,400	2,550	1,700	6,650
Hasselt	8,000	"	"	8,000
Arlon	2,000	2,100	"	4,100
Bouillon	2,000	3,300	"	5,300
Tournai	6,000	12,000	2,000	20,000
Namur	12,000	14,000	"	26,000
Charleroy	5,000	13,500	5,000	23,500
Dinant	2,000	3,000	1,300	6,300
Mons	6,000	5,000	10,000	21,000
Ath	5,000	6,500	5,700	17,200
Philippeville	4,000	5,600	"	9,600
Mariembourg	2,500	1,500	2,000	6,000
Camp de Beverloo	"	"	"	30,000
TOTAUX. fr.	245,600	149,056	715,900	1,140,556
Pour frais de surveillance générale des travaux du génie				24,775
Pour achat d'un terrain pour la construction d'un canal au pied du glacis du front A B à Audenaerde				4,400
Location de bâtiments dans diverses places et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt et des postes des Flandres				27,540
Frais de bureau des commandants du génie dans les places				18,314
Frais de dessinateurs, levers de plans, etc.				4,415
Frais de l'école spéciale des troupes du génie à Liège				10,000
TOTAL. fr.				1,230,000

Matériel du Génie.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT alloué POUR 1842.	<i>Observations.</i>
	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.		
				<p>En se bornant aux travaux urgents et les plus nécessaires, le chiffre de cet article avait été fixé d'abord à 1,330,000 fr., mais l'insuffisance des ressources du trésor a forcé de lui faire subir une réduction de 300,000 fr., dont 127,000 sur l'allocation de la place de Diest.</p> <p>Il suit de là que le tableau ci-contre ne peut nullement être considéré comme donnant, pour la suite, les éléments du Budget normal des dépenses du matériel du génie, et que, plus tard, il sera nécessaire de créer de nouvelles ressources pour mettre nos places fortes en état de pouvoir, au besoin, rendre les services qu'on doit en attendre.</p> <p>L'allocation pour le Camp de Beverloo, portée à 30,000 fr., sera insuffisante pour exécuter entièrement les nombreuses réparations et les renouvellements que les baraques exigent.</p>
1,841,040	"	611,940		

NOMBRE		GRADES ET EMPLOIS.	MONTANT	SOMMES
de chevaux.	de rations.		DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	ANNUELLES.
ARTICLE 1 ^{er} . — <i>Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires.</i>				
DISPONIBILITÉ.				
6	2190	3 Colonels de cavalerie	5,600 "	16,800 "
2	750	1 Lieutenant-colonel de cavalerie	4,200 "	4,200 "
2	730	1 Intendant militaire de 2 ^e classe	4,200 "	4,200 "
"	"	1 Sous-intendant militaire de 1 ^e classe	5,660 "	5,660 "
"	"	1 Médecin en chef	5,660 "	5,660 "
NON-ACTIVITÉ.				
"	"	3 Généraux-majors	5,250 "	15,750 "
"	"	2 Colonels	4,200 "	8,400 "
"	"	6 Majors	5,700 "	34,200 "
"	"	21 Capitaines de 1 ^e classe	2,525 "	53,025 "
"	"	18 Id. de 2 ^e —	1 à	2,500 "
"	"	51 Lieutenants	6 à	1,690 "
"	"	51 Sous-lieutenants	15 à	10,140 "
"	"	1 Capitaine de corps francs	1,475 "	22,125 "
"	"	1 Lieutenant id.	2 à	2,540 "
"	"	2 Sous-lieutenants id.	16 à	1,250 "
"	"	2 Intendants militaires de 2 ^e classe	950 "	20,000 "
"	"	1 Sous-intend. — de 1 ^e —	20 à	48,450 "
"	"	1 Id. adjoint	11 à	16,000 "
"	"	3 Médecins de régiment	740 "	8,140 "
"	"	1 Id. de bataillon	par jour 3 17	1,157 05
"	"	23 Id. adjoints	id. 2 58	868 70
"	"	2 Pharmaciens de 2 ^e classe	id. 2 12	1,547 60
"	"	14 Id. de 3 ^e classe	3,150 "	6,300 "
"	"	1 Garde du génie de 2 ^e classe	2,525 "	2,525 "
"	"	1 Id. id. de 3 ^e classe	950 "	950 "
"	"	1 Agent en chef des ambulances	1,250 "	3,750 "
"	"		950 "	950 "
"	"		800 "	18,400 "
"	"		950 "	1,900 "
"	"		800 "	11,200 "
"	"		740 "	740 "
"	"		550 "	550 "
"	"		2,525 "	2,525 "
RÉFORME.				
"	"	1 Capitaine de 1 ^e classe	737 50	737 50
"	"	4 Id. de 2 ^e classe	625 "	2,500 "
"	"	5 Lieutenants	475 "	1,425 "
"	"	9 Sous-lieutenants	400 "	3,200 "
"	"	Traitements de réforme éventuels	570 "	570 "
"	"		"	2,500 "
PENSIONS.				
"	"	Pensions temporaires d'un an accordées et à accorder	"	20,000 "
ART. 2.				
"	"	Traitement de 53 aumôniers et desservants		52,500 "
ART. 3. — <i>Traitements d'employés dans les magasins.</i>				
"	"	1 Garde-magasin de 1 ^e classe	5,350 "	5,350 "
"	"	1 Id. de 2 ^e classe	2,500 "	2,500 "
ART. 4. — <i>Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.</i>				
"	"	Pension à 49 militaires décorés		10,767 50
"	"	Secours sur le fonds de Waterloo à 181 militaires		15,245 24
15	5475		TOTAUX	fr.

Traitements divers

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations</i>
NECESSAIRE POUR 1842.	DEMANDÉ POUR 1841.	EN PLUS AU BUDGET DE 1842.	EN MOINS AU BUDGET DE 1842.	ALLOUÉ POUR 1842.	
281,755 85	262,150 85	19,605 "	"		
52,500 "	52,500 "	"	"		
5,850 "	5,850 "	"	"		
20,012 74	20,176 74	"	164 "		
346,098 59	320,657 59	19,605 "	164 "		

206

PIÈCES A L'APPUI

DU

BUDGET DE LA GUERRE

DE L'EXERCICE 1842.



TABLEAU A.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de douze Régiments d'Infanterie de ligne,*

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	DE SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Colonels	12	24	»	8,760
Lieutenants-colonels	12	24	»	8,760
Majors	48	96	»	35,040
Capitaines adjudants-majors	12	12	»	4,380
Capitaines quartiers-maitres	12	»	»	»
Lieutenants adjudants-majors	36	»	»	»
Lieutenants officiers-payeurs	24	»	»	»
Officiers d'habillement	12	»	»	»
Officiers d'armement	12	»	»	»
Lieutenants porte-drapaux	12	»	»	»
Médecins de régiment	12	»	»	»
Médecins de bataillon	36	»	»	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	144	»	»	»
Capitaines de 2 ^{me} classe	144	»	»	»
Lieutenants	288	»	»	»
Sous-lieutenants	504	»	»	»
TOTAUX	1,320	156		
Adjudants sous-officiers	48	»	17,520	»
Tambours-majors	12	»	4,380	»
Maitres armuriers	12	»	4,380	»
Waguemestres et gardes-magasins	24	»	8,760	»
Maitres-ouvriers	24	»	8,760	»
Caporaux tambours	48	»	17,520	»
Musiciens d'état-major	168	»	61,320	»
Caporaux cornets	12	»	4,380	»
Sergents-majors	288	»	105,120	»
Sergents	1,020	»	372,360	»
Fourriers	288	»	105,120	»
Caporaux	1,908	»	696,420	»
Tambours et cornets	504	»	183,960	»
Élèves tambours	144	»	52,560	»
Grenadiers et sapeurs	1,664	»	607,360	»
Voltigeurs	1,484	»	541,660	»
Fusiliers	5,880	»	2,146,200	»
Haute paye pour chevrons. { 680 hommes à 1 chevron	»	»	»	»
{ 380 — à 2 —	»	»	»	»
{ 220 — à 3 —	»	»	»	»
Première mise de 5,700 hommes à 36 francs	»	»	»	»
Pour solde d'absence	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»
TOTAUX	13,528	»	4,937,720	56,940

à 4 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
7,400 »	»	88,800 »	
5,900 »	»	70,800 »	
5,050 »	»	242,400 »	
3,300 »	»	39,600 »	
3,300 »	»	30,600 »	
2,500 »	»	90,000 »	
1,900 »	»	45,600 »	
1,690 »	»	20,280 »	
1,900 »	»	22,800 »	
1,900 »	»	22,800 »	
3,350 »	»	40,200 »	
2,500 »	»	90,000 »	
3,300 »	»	475,200 »	
2,900 »	»	417,600 »	
1,900 »	»	547,200 »	
1,600 »	»	806,400 »	
TOTAL.		3,059,280 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. %		15,296 40	
RESTE.		3,043,983 60	
»	2 71	47,479 20	
»	1 97	8,628 60	
»	1 90	8,716 20	
»	1 67	14,629 20	
»	» 92	8,059 20	
»	1 13	19,797 60	
»	»	97,728 »	
»	1 13	4,949 40	
»	1 99	209,188 80	
»	1 67	621,741 »	
»	1 67	175,550 40	
»	» 92	640,708 40	
»	» 81	149,007 60	
»	» 70	36,792 »	
»	» 76	461,503 60	
»	» 73	395,411 80	
»	» 70	1,502,340 »	
»	»	38,325 »	
»	»	205,200 »	
»	»	24,000 »	
»	»	12,000 »	
»	»	4,681,844 »	
TOTAL GÉNÉRAL.		7,725,827 60	

TABLEAU B.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation du 1^{er} Régiment de Chasseurs à pied,

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	DE SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Colonel	1	2	»	730
Lieutenant-colonel	1	2	»	730
Majors	4	8	»	2,920
Capitaine adjudant-major	1	1	»	365
— quartier-maitre	1	»	»	»
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»
— officiers-payeurs	2	»	»	»
Officier d'habillement	1	»	»	»
— d'armement	1	»	»	»
Médecin de régiment	1	»	»	»
— de bataillon	3	»	»	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	12	»	»	»
— de 2 ^e —	12	»	»	»
Lieutenants	24	»	»	»
Sous-lieutenants	43	»	»	»
TOTAUX	109	13		
Adjudants sous-officiers	4	»	1,480	»
Sergent cornet	1	»	365	»
Maitre armurier	1	»	365	»
Waguemestres et gardes-magasins	2	»	730	»
Maitres-ouvriers	2	»	730	»
Caporaux cornets	4	»	1,480	»
Musiciens d'état-major	14	»	5,110	»
Sergents-majors	24	»	8,760	»
Sergents	84	»	30,660	»
Fourriers	24	»	8,760	»
Caporaux	158	»	56,940	»
Cornets	60	»	21,900	»
Élèves cornets	12	»	4,380	»
Carabiniers	300	»	109,500	»
Chasseurs	612	»	223,380	»
Haute paye pour chevrons. { 130 hommes à 1 chevron	»	»	»	»
{ 50 — 2 —	»	»	»	»
{ 30 — 3 —	»	»	»	»
Première mise de 475 hommes à 36 francs	»	»	»	»
Pour solde d'absence	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»
TOTAUX	1,300	»	474,500	4,745

à 4 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT demandé POUR 1842.	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
7,400 »	»	7,400 »	
5,900 »	»	5,900 »	
5,050 »	»	20,200 »	
3,300 »	»	3,300 »	
3,300 »	»	3,300 »	
2,500 »	»	7,500 »	
1,900 »	»	3,800 »	
1,800 »	»	1,800 »	
1,900 »	»	1,900 »	
3,350 »	»	3,350 »	
2,500 »	»	7,500 »	
3,500 »	»	39,600 »	
2,900 »	»	34,800 »	
1,900 »	»	45,600 »	
1,600 »	»	67,200 »	
TOTAL. . . . fr.		253,040 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. %/o. . . .		1,265 20	
RESTE. . . . fr.		251,774 80	
»	2 71	3,956 60	
»	1 97	719 05	
»	1 99	726 35	
»	1 67	1,219 10	
»	» 92	671 60	
»	1 13	1,649 80	
»	»	8,144 »	
»	1 99	17,432 40	
»	1 67	51,202 20	
»	1 67	14,629 20	
»	» 92	52,384 80	
»	» 81	17,739 »	
»	» 70	3,066 »	
»	» 76	83,220 »	
»	» 70	156,306 »	
»	»	5,840 »	
»	»	17,100 »	
»	»	2,000 »	
»	»	800 »	
»	»	438,886 10	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		690,640 80	

TABLEAU C.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation des 2^e et 3^e Régiments de Chasseurs à

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	DE SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Colonels	2	4	"	1,400
Lieutenants-colonels	2	4	"	1,400
Majors	8	16	"	5,840
Capitaines adjudants-majors	2	2	"	730
— quartiers-mâtres	2	"	"	"
Lieutenants adjudants-majors	6	"	"	"
— officiers-payeurs	4	"	"	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"
— d'armement	2	"	"	"
Médecins de régiment	2	"	"	"
— de bataillon	6	"	"	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	24	"	"	"
— de 2 ^{me} classe	24	"	"	"
Lieutenants	48	"	"	"
Sous-lieutenants	84	"	"	"
TOTAUX	218	20		
Adjudants sous-officiers	8	"	2,020	"
Sergents-cornets	2	"	730	"
Maîtres armuriers	2	"	730	"
Waguemestres et gardes-magasins	4	"	1,400	"
Maîtres-ouvriers	4	"	1,400	"
Caporaux cornets	8	"	2,020	"
Musiciens d'état-major	28	"	10,220	"
Sergents-majors	48	"	17,520	"
Sergents	168	"	61,320	"
Fourriers	48	"	17,520	"
Caporaux	312	"	113,880	"
Cornets	120	"	43,800	"
Élèves cornets	24	"	8,760	"
Carabiniers	230	"	83,050	"
Voltigeurs	230	"	83,050	"
Chasseurs	980	"	357,700	"
Haute paye pour chevrons. { 170 hommes à 1 chevron	"	"	"	"
{ 50 — 2 —	"	"	"	"
{ 20 — 3 —	"	"	"	"
Pour première mise à 950 hommes à 36 francs	"	"	"	"
Pour masse d'absence	"	"	"	"
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	"	"	"	"
TOTAUX	2,210	"	808,840	9,490

piéd, à 4 bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUÉ.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.	nécessaire POUR 1842.	
7,400 »	»	14,800 »	
5,000 »	»	11,500 »	
5,050 »	»	40,400 »	
3,300 »	»	6,600 »	
3,300 »	»	6,600 »	
2,500 »	»	15,000 »	
1,000 »	»	7,600 »	
1,000 »	»	3,380 »	
1,000 »	»	3,800 »	
3,350 »	»	6,700 »	
2,500 »	»	15,000 »	
3,300 »	»	79,200 »	
2,900 »	»	69,000 »	
1,900 »	»	91,200 »	
1,600 »	»	134,400 »	
TOTAL. . . . fr.		506,080 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. . . .		2,530 40	
RESTE.		503,549 60	
»	2 71	7,913 20	
»	1 07	1,438 10	
»	1 09	1,452 70	
»	1 67	2,438 20	
»	» 92	1,343 20	
»	1 13	3,299 60	
»	»	16,288 »	
»	1 90	34,864 80	
»	1 67	102,404 40	
»	1 67	20,258 40	
»	» 92	104,769 60	
»	» 81	35,478 »	
»	» 70	6,132 »	
»	» 76	63,802 »	
»	» 73	61,283 50	
»	» 70	250,300 »	
»	»	6,022 50	
»	»	34,200 »	
»	»	4,000 »	
»	»	1,000 »	
»	»	768,378 20	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		1,271,927 80	

TABLEAU D.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation du Régiment d'Élite, à 5

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	DE SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Colonel	1	2	»	730
Lieutenant-colonel	1	2	»	730
Majors	5	10	»	3,650
Capitaine adjudant-major	1	1	»	305
Capitaine quartier-maître	1	»	»	»
Lieutenants adjudants-majors	4	»	»	»
Lieutenants officiers-payeurs	2	»	»	»
Officier d'habillement	1	»	»	»
Officier d'armement	1	»	»	»
Lieutenant porte-drapeau	1	»	»	»
Médecin de régiment	1	»	»	»
Médecins de bataillon	4	»	»	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	15	»	»	»
Capitaines de 2 ^{me} classe	15	»	»	»
Lieutenants	30	»	»	»
Sous-lieutenants	54	»	»	»
TOTAUX	137	15		
Adjudants sous-officiers	5	»	1,825	»
Tambour-major	1	»	305	»
Sergent cornet	1	»	305	»
Maître armurier	1	»	305	»
Waguemestre et garde-magasin	2	»	730	»
Maîtres ouvriers	2	»	730	»
Musiciens d'état-major	14	»	5,110	»
Caporaux tambours	3	»	1,095	»
Caporaux cornets	2	»	730	»
Sergents-majors	30	»	10,950	»
Sergents	109	»	39,785	»
Fourriers	30	»	10,950	»
Caporaux	207	»	75,555	»
Tambours	27	»	9,855	»
Cornets	27	»	9,855	»
Élèves tambours	9	»	3,285	»
Élèves cornets	9	»	3,285	»
Grenadiers	688	»	251,120	»
Voltigeurs	688	»	251,120	»
Fusiliers	45	»	10,425	»
Haute paye pour chevrons. { 130 hommes à 1 chevron	»	»	»	»
{ 50 id. à 2 chevrons	»	»	»	»
{ 26 id. à 3 id	»	»	»	»
Pour première mise de 475 hommes à 36 francs	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»
TOTAUX	1900	»	693,500	5,475

bataillons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUÉL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
7,400 »	»	7,400 »	
5,900 »	»	5,900 »	
5,050 »	»	25,250 »	
3,300 »	»	3,300 »	
3,300 »	»	3,300 »	
2,500 »	»	10,000 »	
1,000 »	»	3,800 »	
1,000 »	»	1,000 »	
1,000 »	»	1,900 »	
1,000 »	»	1,900 »	
3,350 »	»	3,350 »	
2,500 »	»	10,000 »	
3,300 »	»	49,500 »	
2,000 »	»	43,500 »	
1,000 »	»	57,000 »	
1,600 »	»	86,400 »	
TOTAL . . .		314,190 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % . . .		1,570 05	
RESTE . . .		312,619 05	
»	2 70	5,037 »	
»	2 02	737 30	
»	1 72	627 80	
»	2 04	744 00	
»	1 72	1,255 60	
»	» 97	708 10	
»	»	8,144 »	
»	1 18	1,292 10	
»	1 18	861 40	
»	2 04	22,338 »	
»	1 72	98,430 20	
»	1 72	18,834 »	
»	» 97	73,288 35	
»	» 86	8,475 30	
»	» 68	6,701 40	
»	» 73	2,398 05	
»	» 73	2,398 05	
»	» 76	190,851 20	
»	» 73	183,317 60	
»	» 70	11,407 50	
»	»	5,566 25	
»	»	17,100 »	
»	»	2,500 »	
»	»	1,200 »	
»	»	634,303 80	
TOTAL GÉNÉRAL . . .		940,922 85	

TABLEAU E.

CHAPITRE II, SECTION 2, ARTICLE 1^{er}. — *Formation de deux Compagnies*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS.
Capitaines avec rang de major	2	»
Lieutenants	2	»
Sous-lieutenants	4	»
	8	
Sergents-majors	2	730 »
Sergents	18	6,570 »
Fourriers	2	730 »
Capetaux	30	10,950 »
Tambours	6	2,190 »
Soldats	200	73,000 »
TOTAUX	258	94,170 »

sédentaires, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	<i>Observations.</i>
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
3,350 »	»	6,700 »	
1,900 »	»	3,800 »	
1,600 »	»	6,400 »	
TOTAL.		16,900 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.		84 50	
RESTE.		16,815 50	
»	1 90	1,452 70	
»	1 67	10,971 90	
»	1 67	1,319 10	
»	» 92	10,074 »	
»	» 81	1,773 90	
»	» 70	51,100 »	
»	»	76,591 60	
TOTAL GÉNÉRAL.		93,407 10	

TABLEAU F

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de la Compagnie de Discipline,*

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	DE SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Major	1	1	»	365
Lieutenants	2	»	»	»
Sous-lieutenants.	3	»	»	»
TOTAL.	6	1		
Sergent-major	1	»	365	»
Sergents	8	»	2,920	»
Fourrier	1	»	365	»
Caporaux	16	»	5,840	»
Tambours	2	»	730	»
Soldats.	240	»	87,600	»
Haute paie pour chevrons.	{ 8 hommes à 1 chevron 8 — à 2 — 2 — à 3 —		»	»
TOTAUX.	298	»	97,820	365

pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	<i>Observations.</i>
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
5,050 »	»	5,050 »	
1,900 »	»	3,800 »	
1,600 »	»	4,800 »	
TOTAL. . . .		13,650 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\%$		68 25	
RESTE. . . .		13,581 75	
»	1 99	726 35	
»	1 67	4,876 40	
»	1 67	609 55	
»	» 92	5,372 80	
»	» 81	591 30	
»	» 53	46,428 »	
»	»	547 50	
»	»	59,151 90	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		72,733 65	

TABLEAU G.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux Régiments de Chasseurs à cheval.*

GRADES.	EFFECTIF			NOMBRE DE JOURNÉES		
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX		De sous-officiers, BRIGADIERS ET CHASSEURS.	DE CHEVAUX	
		d'officiers.	de troupe.		d'officiers.	de troupe.
Colonels	2	6	»	»	2,190	»
Lieutenants-colonels	2	6	»	»	2,190	»
Majors	6	18	»	»	6,670	»
Capitaines-instructeurs	2	4	»	»	1,460	»
— adjudants-majors	2	4	»	»	1,460	»
Lieutenants adjudants-majors	2	4	»	»	1,460	»
Capitaines quartiers-mâtres	2	2	»	»	750	»
Lieutenants officiers-payeurs.	2	2	»	»	730	»
Officiers d'habillement.	2	»	»	»	»	»
Porte-étendards	2	4	»	»	1,460	»
Médecins de régiment.	2	2	»	»	730	»
— de bataillon	2	2	»	»	730	»
— adjoints	2	2	»	»	730	»
Capitaines commandants	12	24	»	»	8,760	»
— en second	12	24	»	»	8,760	»
Lieutenants	24	48	»	»	17,620	»
Sous-lieutenants	48	96	»	»	35,040	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	»	»	730	»
— de 2 ^{me} classe	2	2	»	»	730	»
— de 3 ^{me} classe	2	2	»	»	730	»
TOTAUX.	132	254	»			
Adjudants sous-officiers	6	»	6	2,190	»	2,190
Trompettes maréchaux-des-logis.	2	»	2	730	»	730
Waguemestres maréchaux-des-logis	2	»	2	730	»	730
Trompettes brigadiers	2	»	2	730	»	730
Maîtres armuriers	2	»	»	730	»	»
— ouvriers	6	»	»	2,190	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs	14	»	14	5,110	»	5,110
Maréchaux-des-logis	80	»	72	29,200	»	29,280
— fourriers.	14	»	12	5,110	»	4,380
Brigadiers-fourriers.	14	»	12	5,110	»	4,380
Brigadiers.	150	»	144	54,750	»	52,660
Trompettes	36	»	36	13,140	»	13,140
Maréchaux-ferrants.	28	»	»	10,220	»	»
Chasseurs	1194	»	974	435,810	»	355,510
Haute paye pour { 130 hommes à 1 chevron	»	»	»	»	»	»
{ 100 — à 2 —	»	»	»	»	»	»
{ 120 — à 3 —	»	»	»	»	»	»
Pour 1 ^{re} mise de 120 hommes à 50 francs.	»	»	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	1550	»	1278	565,750	82,710	485,740
						558,450

à 6 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement

MONTANT		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.	nécessaire POUR 1842.	
8,400	»	10,800 »	
6,300	»	12,600 »	
5,500	»	33,000 »	
3,800	»	7,800 »	
3,800	»	7,600 »	
3,550	»	7,100 »	
3,300	»	6,600 »	
1,900	»	3,800 »	
1,600	»	3,380 »	
2,950	»	5,900 »	
3,350	»	6,700 »	
2,500	»	5,000 »	
2,100	»	4,200 »	
4,650	»	55,800 »	
3,800	»	45,600 »	
2,950	»	70,800 »	
2,500	»	120,000 »	
2,500	»	5,000 »	
2,100	»	4,200 »	
1,800	»	3,600 »	
TOTAL		425,280 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % . . .		2,126 40	
RESTR.		423,153 60	
»	2 92	6,394 80	
»	2 29	1,671 70	
»	2 09	1,525 70	
»	1 88	1,372 40	
»	2 52	1,839 00	
»	1 »	2,190 »	
»	2 52	12,877 20	
»	2 09	61,028 »	
»	2 09	10,679 90	
»	1 21	6,183 10	
»	1 21	66,247 50	
»	1 67	21,943 80	
»	1 »	10,220 »	
»	1 »	435,810 »	
»	»	12,592 50	
»	»	6,000 »	
»	»	1,000 »	
»	»	1,000 »	
»	»	660,576 20	
TOTAL GÉNÉRAL.		1,083,729 80	

TABLEAU II.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation de deux Régiments de Lanciers, à

GRADES.	EFFECTIF			NOMBRE DE JOURNÉES		
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX		Desous-officiers, BRIGADIFERS ET LANCIFERS.	DE CHEVAUX	
		d'officiers.	de troupe.		d'officiers	de troupe.
Colonels	2	6	»	»	2,100	»
Lieutenants-colonels	2	6	»	»	2,100	»
Majors	6	18	»	»	6,570	»
Capitaines instructeurs	2	4	»	»	1,400	»
— adjudants-majors	2	4	»	»	1,400	»
Lieutenants —	2	4	»	»	1,400	»
Capitaines quartiers-mâtres	2	2	»	»	730	»
Lieutenants officiers-payeurs	2	2	»	»	730	»
Officiers d'habillement	2	»	»	»	»	»
Porte-étendards	2	4	»	»	1,400	»
Médecins de régiment	2	2	»	»	730	»
— de bataillon	2	2	»	»	730	»
— adjoints	2	2	»	»	730	»
Capitaines commandants	12	24	»	»	8,760	»
— en second	12	24	»	»	8,700	»
Lieutenants	24	48	»	»	17,520	»
Sous-lieutenants	48	96	»	»	35,040	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	»	»	730	»
— de 2 ^{me} classe	2	2	»	»	730	»
— de 3 ^{me} classe	2	2	»	»	730	»
TOTAUX	132	264	»			
Adjudants sous-officiers	6	»	6	2,190	»	2,190
Trompettes maréchaux-des-logis	2	»	2	730	»	730
Waguemestres maréchaux-des-logis	2	»	2	730	»	730
Trompettes brigadiers	2	»	2	730	»	730
Maîtres armuriers	2	»	»	730	»	»
Maîtres-ouvriers	6	»	»	2,190	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs	14	»	14	5,110	»	5,110
Maréchaux-des-logis	80	»	72	29,200	»	26,280
Maréchaux-des-logis fourriers	14	»	12	5,110	»	4,380
Brigadiers-fourriers	14	»	12	5,110	»	4,380
Brigadiers	150	»	144	54,750	»	52,560
Trompettes	36	»	36	13,140	»	13,140
Maréchaux-ferrants	28	»	»	10,220	»	»
Lanciers	1,104	»	974	435,810	»	355,510
Haute paye pour chevrons. { 130 hommes à 1 chevron	»	»	»	»	»	»
{ 45 — à 2 —	»	»	»	»	»	»
{ 50 — à 3 —	»	»	»	»	»	»
Pour première mise de 120 hommes à 50 francs	»	»	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	1,550	»	1,276	585,780	92,710	465,740
					558,450	

6 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.	nécessaire POUR 1842.	
8,400	»	18,800	»
6,300	»	12,600	»
5,500	»	33,000	»
3,800	»	7,600	»
3,800	»	7,600	»
3,550	»	7,100	»
3,300	»	6,600	»
1,900	»	3,800	»
1,880	»	3,380	»
2,950	»	5,900	»
3,350	»	6,700	»
2,500	»	5,000	»
2,100	»	4,200	»
4,650	»	55,800	»
3,800	»	45,600	»
2,950	»	70,800	»
2,500	»	120,000	»
2,500	»	5,000	»
2,100	»	4,200	»
1,800	»	3,600	»
TOTAL fr.		425,280	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. . . .		2,126	40
RESTE.		423,153	80
»	2 07	6,504	30
»	2 34	1,708	20
»	2 11	1,540	30
»	1 90	1,387	»
»	2 54	1,854	20
»	1 02	2,233	80
»	2 54	12,979	40
»	2 11	61,612	»
»	2 11	10,782	10
»	1 23	6,285	30
»	1 23	67,342	50
»	1 09	22,206	60
»	1 02	10,424	40
»	1 02	444,520	20
»	»	6,752	50
»	»	6,000	»
»	»	1,000	»
»	»	1,000	»
»	»	666,138	80
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		1,089,292	40

TABLEAU I.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation de deux Régiments de Cuirassiers, à

GRADES.	EFFECTIF			NOMBRE DE JOURNÉES		
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX		Desous-officiers, BRIGADIERS ET GUIRASSIERS.	DE CHEVAUX	
		d'officiers.	de troupe.		d'officiers.	de troupe.
Colonels	2	0	»	»	2,100	»
Lieutenants-colonels	2	0	»	»	2,100	»
Majors	5	15	»	»	5,475	»
Capitaines instructeurs	2	4	»	»	1,400	»
— adjudants-majors	2	4	»	»	1,400	»
Lieutenants adjudants-majors	2	4	»	»	1,400	»
Capitaines quartiers-maitres	2	2	»	»	730	»
Lieutenants officiers-payeurs	2	2	»	»	730	»
Officiers d'habillement	2	»	»	»	»	»
Porte-étendards	2	4	»	»	1,400	»
Médecins de régiment	2	2	»	»	730	»
— de bataillon	2	2	»	»	730	»
— adjoints	2	2	»	»	730	»
Capitaines commandants	8	16	»	»	5,840	»
— en second	8	16	»	»	5,840	»
Lieutenants	16	32	»	»	11,680	»
Sous-lieutenants	32	64	»	»	23,360	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	»	»	730	»
— de 2 ^{me} classe	2	2	»	»	730	»
— de 3 ^{me} classe	2	2	»	»	730	»
TOTAUX	99	187	»			
Adjudants sous-officiers	4	»	4	1,460	»	1,460
Trompettes maréchaux-des-logis	2	»	2	730	»	730
Waguemestres maréchaux-des-logis	2	»	2	730	»	730
Trompettes brigadiers	2	»	2	730	»	730
Maitres armuriers	2	»	»	730	»	»
— ouvriers	6	»	»	2,190	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs	10	»	10	3,650	»	3,650
Maréchaux-des-logis	56	»	48	20,440	»	17,520
Maréchaux-des-logis fourriers	10	»	8	3,650	»	2,920
Brigadiers fourriers	10	»	8	3,650	»	2,920
Brigadiers	102	»	96	37,330	»	35,040
Trompettes	24	»	24	8,760	»	8,760
Maréchaux-ferrants	22	»	»	8,030	»	»
Cuirassiers	800	»	646	292,000	»	235,790
Haute paye pour chevrons. { 130 hommes à 1 chevron	»	»	»	»	»	»
{ 35 — à 2 —	»	»	»	»	»	»
{ 25 — à 3 —	»	»	»	»	»	»
Pour première mise de 100 hommes à 50 francs	»	»	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	1,052	»	850	393,980	68,255	310,250
					378,505	

4 escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	Observations
DU TRAITEMENT ANNUEL	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
8,400	»	16,800	»
6,300	»	12,600	»
5,500	»	27,500	»
3,800	»	7,600	»
3,800	»	7,600	»
3,550	»	7,100	»
3,300	»	6,600	»
1,900	»	3,800	»
1,690	»	3,380	»
2,950	»	5,900	»
3,350	»	6,700	»
2,500	»	5,000	»
2,100	»	4,200	»
4,650	»	37,200	»
3,800	»	30,400	»
2,950	»	47,200	»
2,500	»	80,000	»
2,500	»	5,000	»
2,100	»	4,200	»
1,800	»	3,600	»
Total. . . . fr.		322,380	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % . . .		1,611	90
RESIDE fr.		320,768	10
»	2 87	4,190	20
»	2 24	1,635	20
»	2 07	1,511	10
»	1 86	1,357	80
»	2 50	1,825	»
»	» 99	2,168	10
»	2 50	0,125	»
»	2 07	42,310	80
»	2 07	7,555	50
»	1 20	4,380	»
»	1 20	44 676	»
»	1 65	14,454	»
»	» 99	7,949	70
»	» 99	239,080	»
»	»	5,018	75
»	»	5,000	»
»	»	800	»
»	»	1,000	»
»	»	444,037	15
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.		764,805	25

TABLEAU J.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation du Régiment des Guides, à 6

GRADES.	EFFECTIF			NOMBRE DE JOURNÉES		
	EN HOMMES.	DE CHEVAUX		Des sous-officiers, BRIGADIERS ET GUIDES.	DE CHEVAUX	
		d'officiers.	de troupe.		d'officiers.	de troupe.
Lieutenant-colonel	1	3	»	»	1,095	»
Majors	4	12	»	»	4,380	»
Capitaine-instructeur	1	2	»	»	730	»
— adjudant-major	1	2	»	»	730	»
Lieutenant adjudant-major	1	2	»	»	730	»
Capitaine quartier-maitre	1	1	»	»	365	»
Lieutenant officier-payeur	1	1	»	»	365	»
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»
Porte-étendard	1	2	»	»	730	»
Médecin de régiment	1	1	»	»	365	»
— de bataillon	1	1	»	»	365	»
— adjoint	1	1	»	»	365	»
Capitaines commandants	6	13	»	»	4,380	»
— en second	6	13	»	»	4,380	»
Lieutenants	12	24	»	»	8,760	»
Sous-lieutenants	24	48	»	»	17,520	»
Véténaire de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	365	»
— de 2 ^{me} classe	1	1	»	»	365	»
— de 3 ^{me} classe	1	1	»	»	365	»
TOTAUX	66	127	»			
Adjudants sous-officiers	3	»	3	1,095	»	1,095
Trompette maréchal-des-logis	1	»	1	365	»	365
Waguemestre maréchal-des-logis	1	»	1	365	»	365
Trompette brigadier	1	»	1	365	»	365
Maitre armurier	1	»	»	365	»	»
Maitres-ouvriers	3	»	»	1,095	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs	7	»	7	2,555	»	2,555
Maréchaux-des-logis	40	»	36	14,600	»	13,140
Maréchaux-des-logis-fourriers	7	»	6	2,555	»	2,190
Brigadiers-fourriers	7	»	6	2,555	»	2,190
Brigadiers	75	»	72	27,375	»	26,280
Trompettes	18	»	18	6,570	»	6,570
Maréchaux-ferrants	14	»	»	5,110	»	»
Guides	596	»	487	217,540	»	177,755
Haute paye pour { 40 hommes à 1 chevron						
chevrons. { 15 — à 2 —						
{ 15 — à 3 —						
Pour première mise à 80 hommes à fr. 50	»	»	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»	»	»
Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	774	»	638	232,510	46,355	232,870
					279,225	

escadrons, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire pour 1842.	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
6,300	»	6,300	»
5,500	»	22,000	»
3,800	»	3,800	»
3,800	»	3,800	»
3,550	»	3,550	»
3,300	»	3,300	»
1,900	»	1,900	»
1,690	»	1,690	»
2,950	»	2,950	»
3,350	»	3,350	»
2,500	»	2,500	»
2,100	»	2,100	»
4,650	»	27,900	»
3,800	»	22,800	»
2,950	»	35,400	»
2,500	»	60,000	»
2,500	»	2,500	»
2,100	»	2,100	»
1,800	»	1,800	»
TOTAL. . .		208,740	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. . .		1,048	70
RESTE. . .		208,691	30
»	2 97	3,253	65
»	2 34	854	10
»	2 11	770	15
»	1 90	693	50
»	2 54	927	10
»	1 02	1,118	90
»	2 54	6,489	70
»	2 11	30,800	»
»	2 11	5,391	05
»	1 23	3,142	05
»	1 23	33,071	25
»	1 69	11,103	30
»	1 02	5,212	20
»	1 02	221,890	80
»	»	2,098	75
»	»	3,000	»
»	»	500	»
»	»	500	»
»	»	331,420	10
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.		540,111	40

TABLEAU K.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation de quatre Régiments d'Artillerie,

GRADES.	EFFECTIF				NOMBRE DE JOURNÉES			
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX			de sous-officier, brigadiers et soldats.	DE CHEVAUX		
		d'officiers	DE TROUPE			d'officiers.	DE TROUPE	
		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.	
<i>4 États-Majors.</i>								
Colonels	4	12	»	»	»	4,360	»	»
Lieutenants-colonels	4	12	»	»	»	4,360	»	»
Majors	8	24	»	»	»	8,760	»	»
Capitaines instructeurs	4	8	»	»	»	2,920	»	»
Capitaines adjutants-majors	4	8	»	»	»	2,920	»	»
Capitaines quartiers-maitres	4	4	»	»	»	1,460	»	»
Lieutenants quartiers-maitres	4	4	»	»	»	1,460	»	»
Officiers d'habillement et d'armement	4	»	»	»	»	»	»	»
Médecins de régiment	4	4	»	»	»	1,460	»	»
— adjoint	4	4	»	»	»	1,460	»	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	4	4	»	»	»	1,460	»	»
— de 2 ^{me} classe	4	4	»	»	»	1,460	»	»
<i>4 Batteries à cheval et 12 batteries montées.</i>								
Capitaines de 1 ^{re} classe	16	32	»	»	»	11,680	»	»
— de 2 ^{me} classe	10	32	»	»	»	11,680	»	»
Lieutenants	24	48	»	»	»	17,520	»	»
Sous-lieutenants	24	48	»	»	»	17,520	»	»
<i>28 Batteries de siège.</i>								
Capitaines de 1 ^{re} classe	28	28	»	»	»	10,220	»	»
Lieutenants	28	»	»	»	»	»	»	»
Sous-lieutenants	56	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	244	276						
<i>4 Petits États-Majors.</i>								
Adjutants sous-officiers	8	»	8	»	»	2,920	»	»
Chefs artificiers	4	»	»	»	»	1,460	»	»
Trompettes majors	4	»	4	»	»	1,460	»	»
Trompettes brigadiers	4	»	4	»	»	1,460	»	»
Maitre armuriers	4	»	»	»	»	1,460	»	»
Maitres-ouvriers	12	»	»	»	»	4,380	»	»
Maréchaux-ferrants	16	»	»	»	»	5,840	»	»
<i>4 Batteries à cheval.</i>								
Maréchaux-des-logis-chefs	4	»	4	»	»	1,460	»	1,460
Maréchaux-des-logis et fourriers	36	»	36	»	»	13,140	»	13,140
Brigadiers	32	»	32	»	»	11,680	»	11,680
Artificiers de 1 ^{re} classe	32	»	32	»	»	11,680	»	11,680
Trompettes	12	»	12	»	»	4,380	»	4,380
Ouvriers selliers, charrons, forgerons et charpentiers	16	»	»	»	»	5,840	»	»
Maréchaux servants	4	»	»	»	»	1,460	»	»
Canoniers de 1 ^{re} classe	48	»	»	»	»	17,520	»	»
— de 2 ^{me} classe	192	»	168	»	»	70,080	»	61,320
Conducteurs	128	»	»	192	»	46,720	»	70,080
<i>12 Batteries montées.</i>								
Maréchaux-des-logis-chefs	12	»	»	»	»	4,380	»	»
Maréchaux-des-logis et fourriers	108	»	»	»	»	39,420	»	»
Brigadiers	96	»	120	»	»	35,040	»	»
Artificiers de 1 ^{re} classe	96	»	»	»	»	35,040	»	43,800
Trompettes	36	»	»	»	»	13,140	»	»
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	36	»	»	»	»	13,140	»	»
Canoniers de 1 ^{re} classe	96	»	»	»	»	35,040	»	»
— de 2 ^{me} classe	192	»	»	»	»	70,080	»	»
Conducteurs	312	»	»	504	»	113,880	»	183,960
<i>28 Batteries de siège.</i>								
Maréchaux-des-logis-chefs	28	»	»	»	»	10,220	»	»
Maréchaux-des-logis et fourriers	252	»	»	»	»	91,980	»	»
Brigadiers	224	»	»	»	»	81,760	»	»
Artificiers de 1 ^{re} classe	168	»	»	»	»	61,320	»	»
Trompettes	56	»	»	»	»	20,440	»	»
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	84	»	»	»	»	30,660	»	»
Canoniers de 1 ^{re} classe	224	»	»	»	»	81,760	»	»
— de 2 ^{me} classe	644	»	»	»	»	235,060	»	»
Haute paye (250 hommes à 1 cheveron	»	»	»	»	»	»	»	»
pour chevrons: 160 — 2 —	»	»	»	»	»	»	»	»
110 — 3 —	»	»	»	»	»	»	»	»
Pour 1 ^{re} mise à 300 hommes montés à . . fr. 50	»	»	»	»	»	»	»	»
— à 400 — non montés à fr. 36	»	»	»	»	»	»	»	»
Pour masse d'absence	»	»	»	»	»	»	»	»
Pour indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	3220	»	420	696	1,175,300	100,740	163,300	254,040
							407,340	

pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT	De la solde	nécessaire	
ANNUEL.	ET HABILLEMENT par jour.	POUR 1842.	
8,400	"	33,600 "	
0,300	"	25,200 "	
5,600	"	44,000 "	
4,650	"	18,600 "	
4,650	"	18,600 "	
3,300	"	13,200 "	
1,900	"	7,600 "	
1,600	"	6,760 "	
3,350	"	13,400 "	
2,100	"	8,400 "	
2,500	"	10,000 "	
2,100	"	8,400 "	
4,650	"	74,400 "	
3,800	"	60,800 "	
2,850	"	70,800 "	
2,500	"	60,000 "	
4,200	"	117,600 "	
2,500	"	70,000 "	
2,100	"	117,000 "	
TOTAL . . .		778,960 "	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/a . . .		3,894 80	
RESTE . . .		775,065 20	
"	2 92	8,526 40	
"	2 41	8,518 80	
"	2 24	3,270 40	
"	1 88	2,744 80	
"	2 20	3,212 "	
"	" 92	4,029 60	
"	" 92	5,372 80	
"	2 52	3,079 20	
"	2 09	27,462 00	
"	1 20	14,016 "	
"	1 09	12,731 20	
"	1 67	7,314 60	
"	1 02	5,956 80	
"	" 99	1,443 40	
"	1 04	18,220 80	
"	" 99	69,379 20	
"	" 99	46,252 80	
"	2 41	10,555 80	
"	1 99	78,445 80	
"	1 20	42,048 "	
"	1 02	33,740 80	
"	1 56	20,498 40	
"	1 02	13,402 80	
"	" 92	32,236 80	
"	" 81	56,764 80	
"	" 99	112,741 20	
"	2 20	22,484 "	
"	1 88	172,922 40	
"	1 13	92,388 80	
"	1 02	62,346 40	
"	1 56	31,886 40	
"	1 02	31,273 20	
"	" 92	75,210 20	
"	" 81	190,398 60	
"	"	16,425 "	
"	"	15,000 "	
"	"	14,400 "	
"	"	4,000 "	
"	"	3,000 "	
"	"	1,371,511 60	
TOTAL GÉNÉRAL . . .		2,146,576 80	

compagnies, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	De la solde ET HABILLEMENT par jour.		
6,300	»	6,300 »	
3,200	»	3,200 »	
1,900	»	1,900 »	
850	»	850 »	
2,500	»	2,500 »	
2,100	»	2,100 »	
2,500	»	2,500 »	
4,650	»	9,300 »	
3,800	»	7,600 »	
2,950	»	11,300 »	
2,500	»	10,000 »	
TOTAL. . .		58,050 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. . .		290 25	
RESTE. . .		57,759 75	
»	2 82	1,029 30	
»	2 19	799 35	
»	» 99	1,084 05	
»	2 50	3,050 »	
»	2 07	18,133 20	
»	2 07	3,022 20	
»	1 20	10,512 »	
»	1 65	4,818 »	
»	» 99	722 70	
»	1 09	1,591 40	
»	» 99	50,539 »	
»	»	839 50	
»	»	4,000 »	
»	»	600 »	
»	»	101,390 70	
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.		159,150 45	

TABLEAU M.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une Compagnie d'Ouvriers Militaires*

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	De sous-officiers, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	365
Lieutenant	1	1	»	365
Sous-lieutenants.	2	2	»	730
TOTAUX.	4	4		
Sergent-major	1	»	365	»
Sergents	6	»	2,190	»
Fourrier	1	»	365	»
Caporaux	8	»	2,920	»
Trompettes	2	»	730	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe.	32	»	11,680	»
— de 2 ^{me} classe.	48	»	17,520	»
— de 3 ^{me} classe.	24	»	8,760	»
TOTAUX	122	»	44,530	1,460

d'Artillerie, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	<i>Observations.</i>
DU TRAITEMENT ANNUEL.	De la solde ET HABILLEMENT par jour.		
4,200	»	4,200	»
2,500	»	2,500	»
2,100	»	4,200	»
TOTAL. . . fr.		10,900	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % . . .		54	80
RESTE. . . .		10,845	50
»	2 72	992	80
»	2 80	5,087	»
»	2 80	889	50
»	1 23	3,591	60
»	1 56	1,188	80
»	1 13	13,198	40
»	» 92	16,118	40
»	» 81	7,095	60
		48,012	10
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		58,857	60

TABLEAU N.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une Compagnie de Pontonniers,*

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES	
	EN HOMMES.	EN CHEVAUX.	De sous-officiers, CAPORAUX ET SOLDATS.	DE CHEVAUX.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	365
— de 2 ^e »	1	1	»	365
Lieutenants	2	2	»	730
Sous-lieutenants.	2	2	»	730
TOTAUX.	6	6		
Sergent-major	1	»	365	»
— constructeur	1	»	365	»
Sergents	10	»	3,650	»
Fourrier	1	»	365	»
Caporaux	10	»	3,650	»
Trompettes	2	»	730	»
Maîtres-ouvriers	20	»	7,300	»
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	»	7,300	»
— de 2 ^{me} »	72	»	26,280	»
TOTAUX.	137	»	50,005	2,190

pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	<i>Observations.</i>
DU TRAITEMENT ANNUEL.	De la solde ET HABILLEMENT par jour.		
4,650 »	»	4,650 »	
3,350 »	»	3,350 »	
2,500 »	»	5,000 »	
2,100 »	»	4,200 »	
TOTAL. . . fr.		17,200 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % . . .		86 »	
RESTE. . . fr.		17,114 »	
»	2 39	872 35	
»	2 39	872 35	
»	2 07	7,555 50	
»	2 07	755 55	
»	1 30	4,745 »	
»	1 54	1,124 20	
»	1 20	8,760 »	
»	1 04	7,592 »	
»	» 93	24,440 40	
		56,717 35	
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		73,831 35	

TABLEAU O.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une Compagnie d'Artificiers*

GRADES.	Effectif.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS, caporaux ET SOLDATS.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»
— de 2 ^{me} classe	1	»
Lieutenant	1	»
Sous-lieutenant	1	»
TOTAUX.	4	
Sergent-major.	1	365
Chef artificier	1	365
Sergents	6	2,190
Fourrier	1	365
Caporaux	8	2,920
Artificiers de 1 ^{re} classe.	8	2,920
Trompettes	2	730
Charpentier	1	365
Charron.	1	365
Forgeron	1	365
Artificiers de 2 ^{me} classe.	20	7,300
— de 3 ^{me} classe.	20	7,300
TOTAUX.	70	25,550

sédentaires, pour servir au calcul des traitements et de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	Observations.
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
4,200 "	"	4,200 "	
3,350 "	"	3,350 "	
2,500 "	"	2,500 "	
2,100 "	"	2,100 "	
TOTAL. . . .		12,150 "	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\%$. . .		60 75	
RESTE. . . .		12,089 25	
"	2 20	803 "	
"	2 20	803 "	
"	1 88	4,117 20	
"	1 88	686 20	
"	1 13	3,299 60	
"	1 02	2,978 40	
"	1 56	1,138 80	
"	1 02	372 30	
"	1 02	372 30	
"	1 02	372 30	
"	" 92	6,716 "	
"	" 81	5,913 "	
		27,572 10	
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.		39,661 35	

TABLEAU P.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une Compagnie d'Artilleurs-*

GRADES.	Effectif.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICILAS, brigadiers ET SOLDATS.
Officiers.	"	"
Maréchal-des-logis-chef	1	365
Maréchaux-des-logis armuriers.	6	2,190
Maréchal-des-logis fourrier	1	365
Brigadiers armuriers.	6	2,190
Trompettes.	2	730
Canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers)	12	4,380
— de 2 ^{me} classe (ouvriers armuriers)	172	62,780
TOTAUX.	200	73,000

Armuriers, pour servir au calcul de la solde et habillement.

MONTANT		CRÉDIT nécessaire POUR 1842.	<i>Observations.</i>
DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT par jour.		
»	»	»	
»	2 20	808 »	
»	1 88	4,117 20	
»	1 88	686 20	
»	1 13	2,474 70	
»	1 56	1,138 80	
»	» 92	4,029 60	
»	» 81	50,851 80	
TOTALS. . . . fr.		64,101 30	

RÉCAPITULATION de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1842 et pour leur logement et nourriture en marche.

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-Major . . .	32	»	3,000	»	»	1,260 »	»	»	1,260 »
Infanterie . . .	348	7,200	16,380	216,000	57,600	6,879 60	97,200 »	42,624 »	146,703 60
Cavalerie. . .	122	1,304	5,790	39,120	10,432	2,431 80	17,604 »	7,719 68	27,755 48
Artillerie. . .	14	255	645	7,650	2,040	270 90	3,442 50	1,509 00	5,223 »
Génie. . .	10	200	450	6,000	»	189 »	2,700 »	»	2,889 »
TOTAUX. . .	526	8,959	26,265	268,770	70,072	11,031 30	120,046 50	51,853 28	183,831 08
A déduire les sommes réduites sur les autres articles									132,761 53
Reste, dépense effective . . fr.									51,069 55

INDICATION des sommes qui doivent être déduites de divers articles du chap. II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.

DÉSIGNATION			DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie . . .	273,600	57,456 »	»	»	»	57,456 »
2	2	2	— de la cavalerie . . .	49,562	»	10,405 92	»	»	10,405 92
2	2	3	— de l'artillerie . . .	9,690	»	»	2,034 90	»	2,034 90
2	2	4	— du génie . . .	6,000	»	»	»	1,260 »	1,260 »
2	3	1	Masse de pain . . .	338,842	41,040 »	7,432 80	1,453 50	900 »	50,828 30
2	3	5	Casernement des chevaux.	57,684	»	1,945 60	361 76	»	2,307 36
2	3	6	— des hommes.	169,421	6,840 »	1,238 80	242 25	150 »	8,471 05
TOTAUX.	105,336 »	21,023 12	4,092 41	2,310 »	132,761 53

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne
l'État-Major général, pendant trente jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Lieutenant-général	1	6	30	12	360
Généraux-majors	4	12	120	8	960
Colonels, lieutenant-colonels et majors	4	8	120	3	360
Intendant militaire	1	2	30	3	90
Sous-intendant militaire	1	2	30	3	90
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance	10	20	300	2	600
Médecin principal	1	2	30	2	60
— de bataillon	2	»	60	2	120
— adjoints	3	»	90	1 $\frac{1}{2}$	135
Économe d'hôpital	1	»	30	1 $\frac{1}{2}$	45
Commis aux écritures	4	»	120	1 $\frac{1}{2}$	180
TOTAUX	32	52	960	»	3,000

Montant de la Dépense.

3,000 rations de vivres de campagne sans genièvre, à 42 centimes . . Fr. 1,260 »

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de douze bataillons d'Infanterie pendant trente jours et huit jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	DE JOURNÉES DE MARCHÉ avec logement et nourriture.
Colonels	4	8	120	4	480	"
Majors	12	24	360	2	720	"
Capitaines-adjudants-majors.	4	4	120	1 1/2	180	"
Lieutenants	12	"	360	1 1/2	540	"
Officiers payeurs	8	"	240	1 1/2	360	"
Porto-drapeaux	4	"	120	1 1/2	180	"
Médecins de régiment	4	"	120	2	240	"
— de bataillons	12	"	360	2	720	"
Capitaines	72	"	2,160	1 1/2	3,240	"
Lieutenants	72	"	2,160	1 1/2	3,240	"
Sous-lieutenants	144	"	4,320	1 1/2	6,480	"
TOTAUX	348	36	10,440	"	16,380	"
Adjudants-sous-officiers	12	"	360	1	360	96
Tambours-majors	4	"	120	1	120	32
Armuriers	4	"	120	1	120	32
Caporaux-tambours	12	"	360	1	360	96
Musiciens	56	"	1,680	1	1,680	448
Caporaux-cornets	4	"	120	1	120	32
Sergents-majors	72	"	2,160	1	2,160	576
Sergents	288	"	8,640	1	8,640	2,304
Fourriers	72	"	2,160	1	2,160	576
Caporaux	576	"	17,280	1	17,280	4,608
Tambours et cornets	144	"	4,320	1	4,320	1,152
Soldats	5,956	"	178,680	1	178,680	47,648
TOTAUX	7,200	"	216,000	"	216,000	57,600

MONTANT DE LA DÉPENSE.

16,380 rations d'officiers sans genièvre, à 42 centimes fr.	6,879 60
216,000 — de sous-officiers et soldats, à 45 centimes	97,200 "
TOTAL	104,079 60
57,600 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	42,624 "
TOTAL GÉNÉRAL	146,703 60

Il y a à déduire :

Du chap. II, sect. 2, art. 1 ^{er} , 21 c ^s sur la solde sur 273,600 journées 57,456 "	} 105,336 "
— II, — 3, — 1, 15 pour le pain 273,600 — 41,040 "	
— II, — 3, — 0, 05 pour le casernement 136,800 — 6,840 "	
RESTE	41,367 60

CAVALERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de douze escadrons de Cavalerie pendant trente jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Colonels	2	6	60	4	240	»	»
Lieutenants-colonels ou majors	6	18	180	2	360	»	»
Capitaines-adjudants-majors	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Lieutenants id.	4	8	120	1 1/2	180	»	»
Officiers payeurs	2	2	60	1 1/2	90	»	»
Porte-étendards	2	2	60	1 1/2	90	»	»
Médecins de régiment	2	2	60	3	120	»	»
— de bataillon	2	2	60	2	120	»	»
Capitaines	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Lieutenants	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Sous-lieutenants	48	96	1,440	1 1/2	2,160	»	»
Vétérinaires	4	4	120	1 1/2	180	»	»
TOTAUX	122	240	3,660	»	5,790	»	»
Adjudants-sous-officiers	6	6	180	1	180	48	228
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	60	1	60	16	76
Waguemestres id.	2	2	60	1	60	16	76
Trompettes-brigadiers	2	2	60	1	60	16	76
Maréchaux-des-logis chefs	12	12	360	1	360	96	456
Maréchaux-des-logis	72	72	2,160	1	2,160	576	2,736
— fourriers	12	12	360	1	360	96	456
Brigadiers-fourriers	12	12	360	1	360	96	456
Brigadiers	144	144	4,320	1	4,320	1,152	5,472
Trompettes	36	30	1,080	1	1,080	288	1,368
Maréchaux-ferrants	24	»	720	1	720	192	»
Cavaliers	980	980	29,400	1	29,400	7,840	37,240
TOTAUX	1,304	1,280	39,120	»	39,120	10,432	48,640

MONTANT DE LA DÉPENSE.

5,790 rations d'officiers sans genièvre, à 42 centimes.	fr.	2,431 80
39,120 — de sous-officiers et soldats, à 45 centimes.		17,804 »
TOTAL.		20,035 80
10,432 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes.		7,719 68
TOTAL GÉNÉRAL.		27,755 48
<i>Il y a à déduire :</i>		
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 ^{cs} sur la solde sur 49,562 journées		10,405 92
— II, — 3, — 1, 15 pour le pain	49,562 —	7,432 80
— II, — 3, — 5, 04 pour le casern ^t des chevaux.	48,640 —	1,945 60
— II, — 3, — 6, 05 pour le casern ^t des hommes.	24,776 —	1,238 80
RESTE		6,732 36

ARTILLERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'Artillerie pendant trente jours et huit jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major.	1	3	30	2	60	»	»
Capitaines	4	8	420	1 1/2	180	»	»
Lieutenants.	4	8	120	1 1/2	180	»	»
Sous-lieutenants	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Médecin-adjoint	1	1	30	1 1/2	45	»	»
Vétérinaires	2	2	60	1 1/2	90	»	»
TOTAUX.	14	26	420	»	645	»	»
Maréchaux-des-logis chefs.	2	2	60	1	60	16	76
Maréchaux-des-logis.	20	20	600	1	600	160	760
Fourriers	4	4	120	1	120	32	152
Brigadiers	16	8	480	1	480	128	304
Artificiers	16	8	480	1	480	128	304
Trompettes	6	6	180	1	180	48	228
Ouvriers.	8	»	240	1	240	64	»
Maréchaux-ferrants	4	»	120	1	120	32	»
Canonniers et conducteurs.	179	190	5,370	1	5,370	1,432	7,220
TOTAUX.	255	233	7,650	»	7,650	2,040	9,044

MONTANT DE LA DÉPENSE.

645 rations d'officiers sans genièvre, à 42 c ^s fr.	270 90
7,650 — de sous-officiers et soldats, à 45 c ^s	3,442 50
TOTAL.	3,713 40
2,040 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	1,509 60
TOTAL GÉNÉRAL.	5,223 »
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c ^s sur la solde sur 9,680 journées 2,034 90	} 4,092 41
— II, — 3, — 1, 15 pour le pain 9,690 — 1,453 50	
— II, — 3, — 5, 04 pour le casernement des chevaux. 9,044 — 361 76	
— II, — 3, — 6, 05 pour le id. des hommes. 4,845 — 242 25	
RESTE.	1,130 50

GÉNIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de deux compagnies de Sapeurs-Mineurs pendant trente jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées demandant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées de logement et nourriture.
Capitaines	4	»	120	1 1/2	180	»
Lieutenants	4	»	120	1 1/2	180	»
Sous-lieutenants	2	»	60	1 1/2	90	»
TOTAUX	10	»	300	»	450	»
Sergents-majors	2	»	60	1	60	»
Sergents	12	»	360	1	360	»
Fourriers	2	»	60	1	60	»
Caporaux	16	»	480	1	480	»
Vice-caporaux	12	»	360	1	360	»
Tambours	6	»	180	1	180	»
Sapeurs-mineurs	150	»	4,500	1	4,500	»
TOTAUX	200	»	6,000	»	6,000	»

MONTANT DE LA DÉPENSE.

450 rations d'officiers sans genièvre, à 42 centimes fr.	180	»
6,000 — de sous-officiers et soldats, à 45 —	2,700	»
TOTAL GÉNÉRAL	2,880	»
<i>Il y a à déduire :</i>		
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 ^{es} sur la solde sur 6,000 journées	1,260	»
— II, — 3, — 1, 15 pour le pain	6,000 — 900	»
— II, — 3, — 6, 05 pour le casernement	3,000 — 150	»
RESTE	579	»

*RÉCAPITULATION de la dépense pour vivres de campagne de la garde du camp
pendant 333 jours.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DÉPENSE		TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	
Infanterie.	28	400	14,405	134,000	6,050 10	60,300 »	66,350 10
Génie	10	200	5,025	67,000	2,110 50	30,150 »	32,260 50
Totaux.	38	600	19,430	201,000	8,160 60	90,450 »	98,610 60
Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'État, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 201,000 journées à 2 centimes							4,020 »
RESTE. fr.							94,590 60
<i>Il y a à déduire :</i>							
Du chap II, sect. 2, art. 1 ^{er} , 21 c ^s sur la solde d'infanterie . . . sur 134,000 journées 28,140 »							
— II, — 2, — 4, 21 — du génie 67,000 — 14,070 » 72,360 »							
— II, — 3, — 1, 15 — pour le pain. 201,000 — 30,150 »							
RESTE. fr.							22,230 60

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 335 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT aux RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Major	1	2	335	2	670
Lieutenant-adjutant-major	1	»	335	1 1/2	502 1/2
Médecin de bataillon	1	»	335	2	670
Officier payeur	1	»	335	1 1/2	502 1/2
Capitaines	6	»	2,010	1 1/2	3,015
Lieutenants	6	»	2,010	1 1/2	3,015
Sous-lieutenants	12	»	4,020	1 1/2	6,030
TOTAUX	28	2	9,380	»	14,405
Adjutant-sous-officiers	1	»	335	1	335
Caporal tambour	1	»	335	1	335
Sergents-majors	6	»	2,010	1	2,010
Sergents	24	»	8,040	1	8,040
Fourriers	6	»	2,010	1	2,010
Caporaux	48	»	16,080	1	16,080
Tambours et cornets	12	»	4,020	1	4,020
Soldats	302	»	101,170	1	101,170
TOTAUX	400	»	134,000	»	134,000

MONTANT DE LA DÉPENSE.

14,405 rations d'officiers sans genièvre, à 43 centimes fr.	6,050 10
134,000 — de sous-officiers et soldats, à 45 —	60,300 »
TOTAL	66,350 10
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art 1 ^{er} , 21 c ^s sur la solde sur 134,000 journées 28,140 »	} 43,240 »
— II, — 3, — 15 pour le pain sur 134,000 — 20,100 »	
RESTE	18,110 10

GÉNIE.

*DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour deux compagnies de Sapeurs-Mineurs
qui garderont le camp pendant 555 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées don- nant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	2	670	1 $\frac{1}{2}$	1005
Lieutenants.	4	1340	1 $\frac{1}{2}$	2010
Sous-lieutenants	4	1340	1 $\frac{1}{2}$	2010
TOTALS.	10	3350	»	5025
Sergents-majors	2	670	1	670
Sergents.	12	4020	1	4020
Fourriers	2	670	1	670
Caporaux	10	5360	1	5360
Vice-caporaux.	12	4020	1	4020
Tambours	6	2010	1	2010
Sapeurs-mineurs	150	50250	1	50250
TOTALS.	200	67000	»	67000

MONTANT DE LA DÉPENSE.

5,025 rations d'officiers sans genièvre à 42 centimes. fr.	2,110 50
67,000 — de sous-officiers et soldats à 45 centimes.	30,150 »
TOTAL GÉNÉRAL.	32,260 50
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c ^s sur la solde. sur 67,000 journées 14,070 »	} 24,120 »
— § II, — 3, — 1, 15 c ^s pour le pain sur 67,000 — 10,050 »	
RESTE.	8,140 50

DEVIS de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées de logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Officiers	152	192	3,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	»	»
Sous-officiers et soldats	2,360	450	40,350	1	40,350	23,500	13,950

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,788 rations d'officiers sans genièvre à 42 centimes	2,010 90
40,350 — de sous-officiers et soldats à 45 centimes	22,207 50
TOTAL.	24,218 40
23,500 journées de marche avec logement et nourriture à 74 c ^s	17,390 »
TOTAL.	41,608 40
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c ^s sur la solde sur 72,850 journées	15,298 50
— II, — 3, — 1, 15 c ^s pour le pain sur 72,850 —	10,027 50
— II, — 3, — 5, 04 c ^s — le casern ^t des chevaux, sur 15,950 —	558 »
— II, — 3, — 6, 05 c ^s — — hommes, sur 36,425 —	1,821 25
RESTE. fr.	13,003 21

NOTES EXPLICATIVES.

NOTE A.

Les articles *Solde d'infanterie, cavalerie, artillerie et génie*, ont subi des modifications importantes.

Tous ont reçu un accroissement du chef de la réunion de la masse d'habillement à la solde, et celui de l'infanterie en particulier, par la restitution de l'ancienne solde aux officiers de la réserve, et en général à tous les capitaines d'infanterie. Ces mêmes articles ont ensuite subi une diminution par la défalcation d'un nombre proportionnel de journées de malades traités aux hôpitaux et dans les infirmeries de garnison, dont la somme équivalente a été réunie à l'article 4, chapitre 3 (*service de santé*).

Tous ces points exigent quelques explications particulières.

§ 1^{er}.

Réunion de la masse d'habillement à la solde.

La réunion de la solde et de la masse d'habillement en une seule allocation, a pour but l'intérêt des hommes, aussi bien que celui de l'État et des corps, une plus grande simplification dans la comptabilité, et, par conséquent, une plus grande facilité de contrôle : c'est par ce moyen qu'il est possible de soumettre la solde à une retenue unique et constante par arme et par grade, assez élevée pour couvrir promptement et régulièrement les avances pour l'habillement.

De prime abord cette mesure semble porter atteinte à la solde des hommes; peu d'explications démontreront le contraire.

Le soldat, jusqu'à présent, a toujours été obligé de subvenir à l'insuffisance de sa masse d'habillement, par des retenues sur ses deniers de poche; mais d'après le système actuel, ces retenues se font d'une manière inégale, irrégulière, quelquefois arbitraire, et donnant ouverture à des abus.

De plus, ce système nécessite des écritures longues, compliquées, journalières, donne lieu à des erreurs difficiles à découvrir, rend ardu et fastidieux l'établissement des revues, et plus encore leur vérification par les divers agents de l'échelle administrative et surtout par la Cour des Comptes.

Dans la méthode nouvelle, qui du reste ne l'est pas (car elle est établie en France pour le linge et la chaussure depuis l'an VIII), les écritures et l'opération elle-même sont réduites à leur plus simple expression : tout moyen d'abus est écarté, les erreurs sont impossibles ou se découvrent par elles-mêmes. Les hommes peuvent suivre eux-mêmes, au jour le jour, l'état de leur compte, et s'il est vrai de dire que quelques-uns d'entre eux (ceux dont les comptes sont alignés) subissent par le fait de cette retenue constante une réduction sur leurs deniers de poche, il ne l'est pas moins que le décompte semestriel les en in-

dennise avantageusement, en ce qu'il leur assure le payement intégral, et en une seule fois, de tout le boni qu'ils ont pu faire dans le cours du semestre, et les met ainsi à même d'employer utilement un pécule plus ou moins considérable que, comme le prouve l'expérience, la plupart gaspillent lorsqu'ils le reçoivent par petites portions.

D'un autre côté, cette mesure, en éteignant d'une manière sûre et régulière les dettes des hommes, mettra les masses des corps et l'état lui-même à l'abri des nombreuses et fortes pertes qu'ils ont subies et subissent encore de ce chef.

Au surplus, ce système a été soumis à une commission d'officiers généraux, de chefs de corps et d'intendants, qui l'a unanimement approuvé et en a réclamé l'application.

§ 2.

Réorganisation de l'infanterie.

La suppression des régiments de réserve et leur remplacement par la formation d'un bataillon nouveau près de chaque régiment d'infanterie, a donné à cette arme une organisation en réalité plus forte, bien que plus simple et plus compacte. Elle a eu pour conséquence nécessaire la restitution de l'ancienne solde aux officiers sortant des régiments de réserve.

Cette mesure juste et si longtemps réclamée, il a paru non moins juste et sage de l'étendre aux capitaines d'infanterie qui, dans des moments difficiles, avaient été privés d'une partie notable de leur traitement et mis dans une position financière hors de toute proportion avec les grades immédiatement supérieurs et inférieurs, avec leur rang et avec la responsabilité qui leur incombe.

Malgré ces majorations (celle relative aux capitaines s'élève déjà à 160 mille francs), le chiffre de cet article serait inférieur à celui de l'organisation précédente, s'il n'avait été nécessaire d'augmenter de plus de 300 l'effectif en hommes sous les armes.

§ 3.

Défalcation des journées des hommes traités dans les hôpitaux.

Il a été défalqué aux articles *solde*, 437,000 journées pour les militaires traités dans les hôpitaux et infirmeries de garnison, et une somme équivalente a été reportée à l'art. 4 du chapitre 3 (*service de santé*).

Les motifs de cette réduction sont développés ci-après note II.

NOTE B.

Réorganisation de l'Artillerie.

L'artillerie qui, jusqu'à présent, a été composée de trois régiments, a été reformée en quatre régiments, tous d'un nombre égal de batteries.

Dans ce système, le nombre des batteries de campagne est réduit à seize, dont quatre à cheval, ce qui est reconnu suffisant pour la portion de notre armée destinée à tenir la campagne. Celui des batteries de siège est porté à vingt-huit et peut suffire au service de l'artillerie dans les places.

Cette organisation est coordonnée avec le système de neutralité du pays, dont la conséquence est d'assurer la défense de toutes nos forteresses, défense dont le succès dépend principalement d'une bonne et nombreuse artillerie de siège. La réduction du nombre des batteries à onze par régiment, de quatorze à quinze qu'il était, rendra l'instruction plus uniforme, la discipline plus forte et l'administration plus facile à diriger et à surveiller.

Il est encore à remarquer que nonobstant la création d'un quatrième état-major, les allocations demandées pour les quatre régiments nouveaux sont encore inférieures à celles des trois régiments anciens. Ce résultat est dû principalement à la transformation des batteries de campagne en batteries de siège.

NOTE C.

Réorganisation des Sapeurs-Mineurs.

Les troupes du génie formaient un seul bataillon de huit compagnies de sapeurs-mineurs, non compris une compagnie de dépôt.

Cette organisation, qui d'ailleurs n'était que provisoire (*arrêté du Gouvernement du 22 janvier 1831*), était au-dessous des exigences du service, même pour le pied de paix.

En règle générale, ces troupes entrent dans la composition d'une armée d'une manière variable, selon la nature du pays et l'espèce de guerre que l'on peut avoir à soutenir; en moyenne, son effectif est de 1/20^{me} à 1/30^{me} de celui de l'infanterie.

Cette proportion est sanctionnée par l'expérience et adoptée par la plupart des puissances.

Le corps des sapeurs-mineurs est donc trop faible, surtout si l'on considère le nombre de nos forteresses et la situation politique du pays, qui doit faire prévaloir le système défensif dans lequel ces troupes jouent un si grand rôle.

On a, en conséquence, augmenté ce corps en en formant un régiment de deux bataillons de six compagnies chacun.

De cette manière les troupes du génie ont reçu une organisation définitive, plus en harmonie avec la défense du pays en temps de guerre, et leur force numérique, sur pied de paix, permettra d'en faire une répartition convenable pour l'entretien des travaux dans les places fortes.

Cette organisation a d'ailleurs été calculée de manière à ce qu'elle n'excède que de fr. 9,049 35 c^s, la somme exigée jusqu'à présent pour un bataillon.

NOTE D.

Pain.

Une réduction de 437,000 rations de pain a été faite sur cet article, en raison d'un nombre égal de journées de traitement des sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, ainsi qu'il a été dit à l'égard de la solde, au § 3 de la note A, et comme il sera plus amplement développé note H.

Une autre diminution importante figure à cet article; elle résulte de ce que, d'après le prix actuel de revient de la ration de pain confectionné dans les boulangeries militaires, il a paru possible de la porter à 15 centimes, tandis qu'au Budget de 1841 et des exercices antérieurs elle figurait à 16 centimes.

NOTE E.

Masse de fourrages.

L'augmentation dans le nombre de chevaux pour officiers qui figure à cet article du Budget, provient de ce que, dans l'intérêt du service et de l'État, il a été reconnu nécessaire de rendre aux lieutenants et aux sous-lieutenants de cavalerie et d'artillerie montée, le deuxième cheval qui leur fut retiré en 1839, lors du passage de l'armée sur le pied de paix.

Au moment même où cette mesure a été prise, il fut reconnu qu'elle entraînerait des entraves pour le service; et, pour y obvier, une disposition du 4 juillet 1839, n° 4991, autorisa les chefs de corps à mettre à la disposition de chaque lieutenant et sous-lieutenant employé dans un escadron de cavalerie, un cheval de selle appartenant à l'État, dont il pouvait faire usage dans les manœuvres et dans tout autre service commandé.

Comme le cheval appartenant à l'État, dont ces officiers ont eu jusqu'à présent la jouissance, ne peut rendre aucun autre service dans les escadrons, et que, outre le prix d'achat, le Budget de la guerre doit encore supporter les frais de la nourriture, de casernement et d'entretien de harnachement, il était tout à fait dans l'intérêt du trésor de faire rentrer ces chevaux dans les escadrons, dans un moment surtout où l'effectif en chevaux exigeait impérieusement une remonte.

La disposition qui alloue un deuxième cheval aux lieutenants et sous-lieutenants de cavalerie et d'artillerie, a obligé ces officiers d'en faire l'achat, et en faisant rentrer bon nombre de chevaux aux escadrons, elle a eu pour résultat que le Département de la Guerre a pu limiter l'achat des chevaux de remonte à un nombre inférieur à celui porté au Budget de l'exercice 1841.

NOTE F.

Remonte.

Il a été indispensable de majorer cet article, parce que le nombre des chevaux à acheter en 1842 s'élève au delà de cinq cents.

Dans le Budget de 1841, on n'avait demandé de crédits que pour une remonte de 300 chevaux, parce qu'alors, par suite du passage de l'armée du pied de guerre au pied de paix, il se trouvait encore, dans quelques corps, des chevaux au-dessus du complet du pied de paix.

Cet excédant du complet, joint à la rentrée aux escadrons des chevaux de troupe employés par les officiers, a permis de réduire la remonte de 1841 à l'achat de 200 chevaux.

Mais aujourd'hui la mortalité et la réforme ont réduit le nombre des chevaux dans tous les corps au-dessous du complet du pied de paix, et l'achat du nombre porté au Budget de 1842 est indispensable; il est d'ailleurs généralement reconnu qu'en temps de paix la remonte annuelle de la cavalerie et de l'artillerie doit être au moins du dixième de l'effectif, ce qui équivaut au chiffre porté à ce Budget.

NOTE G.

Service de santé, article 3.

Cet article a été augmenté de fr. 32,322 55, pour solde journalière de 121 infirmiers de 1^{re} et de 2^e classe, et pour sept sœurs hospitalières, figurant en plus au Budget de 1842 que le nombre porté au Budget de l'exercice courant.

Jusqu'à présent la solde de ces infirmiers avait été payée sur le fonds de ménage des hôpitaux. Ce fonds pouvait suffire à cette dépense lorsque l'armée se trouvait sur le pied de guerre, et que le nombre d'hommes en traitement était proportionné à l'effectif sous les armes; mais depuis qu'il a été réduit au pied de paix, le nombre des malades a aussi diminué, et malgré la plus stricte économie dans les dépenses, et la surveillance que l'on exerce sur tout ce qui concerne le ménage des hôpitaux, on a reconnu l'impossibilité de continuer à payer la solde des infirmiers sur ce fonds. Dès lors il est devenu nécessaire de porter cet article au Budget.

L'art. 3 a également été majoré par suite d'une disposition ministérielle qui a autorisé l'adjonction de sept nouvelles sœurs aux 26 déjà existantes, afin d'étendre cette institution à d'autres établissements sanitaires: si déjà cela n'a été fait, c'est par suite des obstacles qu'on a rencontrés pour le logement de ces sœurs, et qu'on espère voir lever incessamment.

NOTE II.

Service de santé, article 4.

Jusqu'à présent la solde et le pain ont été mandatés, au profit des hôpitaux, sur les articles du Budget de l'arme à laquelle appartenait les hommes en traitement, et d'après le grade dont ils étaient revêtus; toutefois, pour les hommes dont la solde n'excédait pas 52 centimes, les hôpitaux recevaient un supplément de 15 centimes par jour, et de ce chef figurait à l'article 4 du Budget de 1841 une somme de fr. 55,000.

Ce mode présente plusieurs inconvénients, dont il suffira de citer les deux principaux pour justifier le changement que l'on propose.

1^o D'après le système actuel, les hôpitaux où sont ordinairement en traitement des sous-officiers et des hommes de la cavalerie et de l'artillerie, perçoivent des allocations beaucoup plus élevées que ceux qui ont en majorité des hommes de l'infanterie, et comme l'indemnité de 15 centimes ne se paye pas, dès que la solde de l'homme dépasse 52 centimes, il en résulte que l'hôpital de Bruxelles, où le régiment d'élite se trouve en garnison, perçoit des allocations beaucoup inférieures à celles des autres corps d'infanterie, parce que la solde des grenadiers est de 58, et celle des voltigeurs de 55 centimes.

2^o Ce système donne une très-grande complication dans les écritures : les administrateurs des hôpitaux ont à établir mensuellement des demandes de fonds pour les hommes de chaque arme séparément, et celles pour la solde doivent être distinctes de celles pour le supplément de solde et pour le pain; ce qui donne lieu à la délivrance d'un grand nombre de mandats pour un même établissement.

En faisant payer toutes les allocations des hommes en traitement aux hôpitaux sur le chapitre *Service de santé*, on évite ces inconvénients, et les hôpitaux recevront tous une allocation uniforme pour les hommes en traitement : elle a été calculée à raison de 90 centimes par jour et par homme, pour solde, supplément de solde et pain.

Cette fixation ne paraîtra pas trop élevée, si l'on considère qu'elle est au-dessous du terme moyen de l'allocation actuelle, et de ce que l'on paye pour le traitement des militaires dans les hôpitaux civils (1 fr. 05 cent.).

256